



Rapport d'activité **2023**



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCE



Joël Fourmy
Président de CMA France

En 2023, le sujet qui a concentré toute l'attention du réseau des CMA a été le financement de l'apprentissage, élément vital pour conserver notre capacité à former à tous les métiers de l'artisanat.

Dès l'annonce de la nouvelle baisse des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, j'ai alerté et demandé, d'une part, la prise en compte de l'effet négatif sur nos CFA, et, d'autre part, l'ouverture d'une réelle concertation pour réguler le financement de l'apprentissage en France pour 2025.

Si l'apprentissage est en plein essor : 200 000 apprentis formés dans les entreprises artisanales, 112 500 apprentis formés en 2023 par le réseau, ce qui conforte notre position de leader de la formation par apprentissage, il est fondamental d'aller encore plus loin.

C'est la position que notre réseau défend, pour répondre aux problématiques de recrutement et de transmission de nos entreprises, mais aussi pour maintenir la qualité d'un modèle reconnu d'utilité publique, qui garantit à la fois l'insertion des jeunes dans l'emploi et la pérennité des entreprises artisanales.

Pour faire le point collectivement sur ce sujet de société, le réseau des CMA a organisé en novembre 2023 la première édition des Assises de l'apprentissage. À cette occasion, plus de 200 personnes, parties prenantes de l'apprentissage en France, ont réfléchi au modèle de demain, aux évolutions à apporter ou encore à la méthode pour déterminer et faire évoluer les NPEC. À l'issue de cette journée, le réseau a remis une série de propositions concrètes pour garantir le financement pérenne des formations et ainsi permettre à la filière de continuer de se développer.

Notre ambition est bel et bien de faire grandir l'artisanat, force stratégique pour notre pays.

Si elle passe par le développement de l'apprentissage, elle ne peut se faire sans l'accompagnement des 1,9 million d'entreprises artisanales, confrontées à de nombreux défis. Notre rôle de réseau consulaire est de les aider à les relever. Pour cela, nous entendons maintenir nos efforts de transformation et avons dans ce sens engagé des audits financiers, organisationnels et patrimoniaux pour objectiver la situation du réseau et identifier les axes d'amélioration.

À travers cette démarche, notre volonté est de maintenir la qualité du service aux artisans, dans tous les territoires, et d'accroître notre efficacité pour répondre toujours mieux aux besoins de nos publics.

Ainsi, en 2023, nous avons été à leurs côtés et avons mis en place :

- > un diagnostic pour permettre aux entreprises d'évaluer leur santé financière ;
- > un numéro vert unique et gratuit, le 3006, à destination des porteurs de projet ;
- > un conseil renforcé pour appuyer les artisans dans leurs transitions, numérique et écologique ;
- > une promotion accrue du « Fabriqué en France », via une participation massive au MIF Expo ;
- > une digitalisation accentuée de notre offre de formation à destination des apprenants ;
- > une dénomination unifiée « CMA Formation », pour rendre cohérent notre outil de formation sur tout le territoire.

Qu'ils soient artisans, créateurs-repreneurs, apprentis... nos publics ont des attentes fortes et des besoins pointus liés à la typologie de la taille de leur entreprise artisanale.

Je suis intimement convaincu que le réseau des CMA est le seul à être capable d'y répondre, avec l'expertise et la détermination qui le caractérisent, et ce dans l'intérêt de notre économie, de la compétitivité de nos entreprises et de la vitalité de nos territoires.



**NOTRE AMBITION
EST BEL ET BIEN
DE FAIRE GRANDIR
L'ARTISANAT, FORCE
STRATÉGIQUE
POUR NOTRE PAYS.**



Sommaire

1

CMA France **en action(s)**

- Présentation de CMA France et du réseau ➤ 8
- Affaires publiques et relations institutionnelles ➤ 9

2

Mise **en lumière**

- Les événements ➤ 13
- La communication ➤ 18
- CMA France en ligne ➤ 22
- La presse et les médias ➤ 23

3

La **transformation**

- L'action du réseau en vue de garantir l'offre de formation en proximité ➤ 27
- La formation 100 % digitale - La formation Hybride ➤ 30

4

Horizons **connectés**

- Le numérique ➤ 34
- L'appui au réseau et à la performance ➤ 36

5

Artisans de la **nouvelle économie**

- Économie ➤ 41
- Formation ➤ 44
- Métiers d'art ➤ 48
- CMA International ➤ 49

6

Équilibre et **transparence**

- Les ressources ➤ 55
- Le dialogue social et les instances paritaires ➤ 56
- Au service des élus et des collaborateurs du réseau ➤ 58

7

Les forces **internes**

- CMA France de l'intérieur ➤ 63
- La gouvernance ➤ 64



A close-up photograph of a hand holding a pencil, drawing on a piece of light brown clay. The hand is positioned in the upper left quadrant, with the pencil tip touching the clay. The background is a blurred, reddish-brown surface, possibly a pottery wheel or a workbench. A large, curved red banner is overlaid on the image, containing the text 'CMA France en action(s)' and the number '1'.

1

**CMA France
en action(s)**

**Présentation de CMA France
et du réseau**

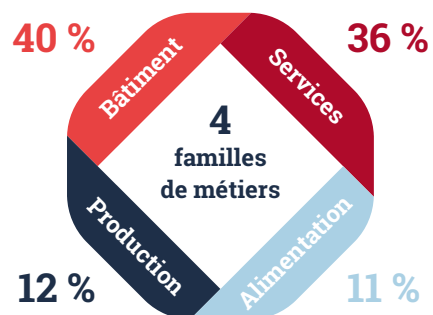
➤ 8

**Affaires publiques
et relations institutionnelles**

➤ 9

L'artisanat en quelques chiffres clés

L'artisanat, première entreprise de France



➤ **1 900 000**
entreprises
artisanales

➤ **23 %**
sont des femmes

➤ **3,1 M**
d'actifs

➤ **300 Mds**
d'euros de chiffre
d'affaires

L'offre de formation des CMA

➤ **130 000**
chefs d'entreprise
suivent, chaque année,
une formation continue

➤ **112 500**
apprentis formés
chaque année dans
nos 147 CFA

➤ **80 %**
des apprentis de nos CFA trouvent
un emploi dans les 7 mois

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

➤ **21**
établissements publics
dans toute la France
au 1^{er} janvier 2021

1 établissement national

2 CMA de droit local

18 établissements
de région, dont
5 ultra-marins

➤ **147**
centres de formation

➤ **300 000**
porteurs de projet
de création ou de reprise
d'entreprises informés

➤ **94 000**
entreprises visitées

➤ **12 000**
collaborateurs
au service des artisans

➤ **1 200**
actions
d'accompagnement
des collectivités

➤ **2 500**
élus

Présentation de CMA France et du réseau

Le réseau des CMA, ce sont 13 établissements publics administratifs régionaux métropolitains, 2 chambres de droit local – en Alsace et en Moselle – 5 établissements publics administratifs régionaux en Outre-mer et un établissement public administratif national. Le réseau est présent sur l'ensemble du territoire national métropolitain et ultra-marin.

Le réseau des CMA a vu se confirmer en 2023 une baisse de ses ressources. Ainsi, le réseau subira une baisse de 13,5 millions d'euros du plafond de la taxe pour frais de CMA par an jusqu'en 2027. À cette baisse s'est ajouté le manque à gagner sur les niveaux de prise en charge des coûts contrats.

En conséquence, en 2023, les élus et administratifs se sont attachés à mettre en place les premiers éléments d'un plan de restructuration du réseau visant à assurer sa pérennité. Les actions de communication ont été revues ; la recherche de produits à commercialiser s'est accentuée.

De nouvelles modalités de coopératives entre les échelons nationaux et régionaux sont à l'étude.

Le réseau a également décidé, pour prendre position pour l'avenir en toute connaissance de cause, de confier aux Cabinets Mazars et Convictions RH des audits organisationnel, financier et patrimonial de l'ensemble des établissements du réseau.

Des préconisations ressortiront de ce travail, qui seront étudiées par les différentes instances et groupes de travail, pour aboutir à un schéma de réorganisation mi-2024.



Affaires publiques et relations institutionnelles

CMA France est l'interlocuteur des pouvoirs publics au niveau national sur tous les sujets qui intéressent l'artisanat et l'apprentissage, et propose des évolutions législatives et réglementaires favorables au secteur de l'artisanat et à l'accompagnement des entreprises par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Préserver la filière artisanale

En 2023, CMA France a maintenu ses alertes en direction du Gouvernement et des parlementaires sur les dysfonctionnements du nouveau guichet unique créé par la loi PACTE pour les entreprises, et leurs conséquences pour les chefs d'entreprise mais aussi pour l'identification de la filière artisanale. Les parlementaires ont largement relayé à l'Assemblée nationale et au Sénat les alertes et les propositions de CMA France pour pallier ces difficultés, en posant et déposant des questions écrites et orales mais également d'actualité en direction du pouvoir exécutif.

Loi de finances pour 2024

Le projet de loi de finances initial du Gouvernement prévoyait une diminution importante de la part du produit de la taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat (TFCMA) reversée au réseau des CMA. En amont et pendant les débats budgétaires de l'automne 2023, CMA France a défendu, auprès du Gouvernement et des parlementaires, la nécessité de maintenir des moyens financiers suffisants pour un accompagnement de proximité des entreprises artisanales par les CMA. De nombreux échanges ont eu lieu avec les députés et les sénateurs pour les convaincre d'amender le projet de loi initial du Gouvernement. Ce dialogue a permis, dans la loi de finances pour 2024 adoptée par le Parlement, de limiter la baisse des ressources fiscales du réseau des CMA.

Au Palais de l'Élysée,
pour le vernissage de la Grande
Exposition du Fabriqué en France



En 2023, CMA France a été auditionnée et a transmis une contribution écrite à la demande de plusieurs missions des commissions et délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin d'apporter des éléments d'analyse et proposer des évolutions législatives ou réglementaires sur les thèmes suivants :

- > la reconduction et les évolutions souhaitables d'un dispositif de zonage en faveur des zones rurales ;
- > l'évaluation des outils fiscaux et sociaux de partage de la valeur dans l'entreprise ;
- > la simplification des normes et des règles applicables aux entreprises : CMA France préconise notamment de tenir compte, dès le stade de l'élaboration de la norme, du fonctionnement et des ressources d'une toute petite entreprise ;
- > les compétences, la formation et l'attractivité des métiers.



À l'Hôtel de Lassay, pour l'inauguration de la Semaine nationale de l'Artisanat par la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, et la ministre Olivia Grégoire



À Bercy pour une réunion de travail avec la ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, Olivia Grégoire

Rendez-vous ministériels

Le président de CMA France a rencontré à plusieurs reprises la ministre déléguée en charge des PME et de l'Artisanat, pour des échanges notamment sur les sujets touchant au soutien aux entreprises artisanales face à la hausse des coûts de l'énergie, à la mise en place du guichet unique pour les formalités des entreprises, à l'apprentissage et à l'action du réseau des CMA et à son financement.

Durant l'année 2023, le président de CMA France a également rencontré les membres du Gouvernement pour évoquer :

- > la révision des niveaux de prise en charge des coûts contrats ;
- > la prépa-apprentissage ;
- > la découverte des métiers ;
- > les actions de coopération internationale et l'offre de services à l'export du réseau des CMA ;
- > l'accompagnement des entreprises artisanales et la formation dans les outre-mer.

Le 6 juin 2023, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a inauguré la Semaine de l'Artisanat lors d'une manifestation organisée à l'Assemblée nationale en présence de Joël Fourny, de la ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, Olivia Grégoire, et de nombreux députés. Cet événement a contribué à faire rayonner l'excellence des productions artisanales françaises au cœur des institutions de la République et a permis des moments d'échange entre des artisans, des apprentis, la ministre, les députés et les élus des CMA. Le même jour, un député a interrogé la ministre de l'Artisanat lors de la séance des questions d'actualité sur la situation de l'artisanat et le rôle des CMA. La ministre a rappelé l'importance du réseau des CMA et a salué la présence en tribune du président de CMA France et de plusieurs élus CMA, ainsi que d'apprentis.

Répertoire des représentants d'intérêts auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

CMA France a publié en 2023, sur le site de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), ses actions de représentation d'intérêts effectuées en 2022 et a informé les CMA de leurs obligations et des évolutions du fonctionnement du répertoire.

2

Mise
en lumière

Les CMA
t'accompagnent

FORMATION

APPLI

RE

iers
sanat

CMA,
artisans
de la nouvelle
économie

- Les événements > 13
- La communication > 18
- CMA France en ligne > 22
- La presse et les médias > 23

Les événements

Organisés par le réseau

DU 27 JANVIER
AU 3 FÉVRIER 2023

Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat

**L'artisanat forme
et recrute !**

Rejoins les CMA, leaders
de la formation
par apprentissage

Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat

Du 27 janvier au 3 février 2023, le réseau des CMA s'est mobilisé autour de la Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat : une semaine d'information et d'immersion pour découvrir les 250 métiers de l'artisanat et les 350 formations proposées par les centres de formation d'apprentis des CMA.

Une semaine complète, rythmée par des événements variés : portes ouvertes, webinaires, rencontres avec les formateurs, visites d'établissements, échanges avec des apprentis et des artisans... invitant ceux qui se posent des questions sur leur orientation ou ceux qui souhaitent se reconverter à pousser les portes des centres de formation les plus proches de chez eux pour découvrir ces métiers qui recrutent. L'occasion également de mettre en lumière l'action quotidienne des CMA en faveur de l'apprentissage, maillon essentiel du secteur de l'artisanat, et de promouvoir ses nombreux atouts.

En 2023, l'événement, sous l'accroche « L'artisanat forme et recrute ! », a connu un beau succès avec l'organisation de plus de 200 événements sur tout le territoire. Il s'est appuyé sur un kit de communication complet et un plan média qui a permis de sensibiliser plus de 16 millions de personnes.

Semaine Nationale de la Création Transmission d'entreprises : une semaine pour développer son potentiel entrepreneurial

Parce que la création et la transmission d'une entreprise artisanale nécessitent l'accompagnement d'un expert à chacune des étapes, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat organisait, du 17 au 24 novembre 2023, la Semaine Nationale de la Création Transmission d'entreprises artisanales.

Comment permettre au porteur de projet de parcourir toutes les étapes de la création d'entreprise sereinement ? Comment conserver l'énergie nécessaire à la mise en œuvre de son entreprise ? Comment l'accompagner au mieux et lui permettre de concrétiser son projet ? Le réseau des CMA connaît bien ces problématiques et conseille chaque entrepreneur dans son parcours : les pièges à éviter, les bonnes pratiques à adopter, les dispositifs de soutien, etc. Autant d'éléments qu'il a été possible de découvrir sur tout le territoire à l'occasion de la Semaine Nationale de la Création Transmission d'entreprises artisanales.



Affiche de la Semaine Nationale de la Création Transmission d'entreprises artisanales. Le logo CMA est visible en haut à gauche. Le titre principal est « SEMAINE NATIONALE DE LA CRÉATION TRANSMISSION » avec la date « DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2023 ». Trois points clés sont listés : « Trouver une ENTREPRISE À REPRENDRE », « Financer mon PROJET DE CRÉATION », et « Transmettre MON ENTREPRISE ». Une section « ET VOUS ? » invite à « Faites-vous accompagner PAR LE RÉSEAU DES CMA ». En bas à droite, on trouve le numéro « 3006 Service à votre écoute » et le site « ARTISANAT.FR ». Une jeune femme souriante est photographiée sur le côté droit de l'affiche.



Semaine de l'Artisanat : un fil rouge qui donne le ton « On ne s'invente pas artisan ! » #SemaineArtisanat

Pendant une semaine, du 2 au 9 juin 2023, les artisans, leur métier, leur savoir-faire et leur entreprise étaient à l'honneur pour permettre à chacun de découvrir ou redécouvrir un modèle d'entreprise qui répond concrètement aux préoccupations sociales, économiques et environnementales actuelles. L'occasion d'inviter le grand public à rencontrer et découvrir des artisans présents au quotidien pour leur offrir un service de proximité et de qualité.

À cette occasion également, le réseau a pu démontrer l'importance de l'artisanat dans le quotidien au travers d'une exposition au sein de l'Assemblée nationale.

2^e édition des Trophées de l'Apprentissage dans l'Artisanat : mettre en lumière les acteurs de la formation par apprentissage

Après une première édition réussie en 2022, le réseau des CMA a organisé la deuxième édition des « Trophées de l'Apprentissage dans l'Artisanat », l'occasion de promouvoir ce mode de formation en mettant en lumière l'engagement exemplaire d'apprentis, de Maîtres d'apprentissage et de centres de formation.

Pour cette nouvelle édition, ce sont plus de 150 dossiers qui ont été reçus et 4 lauréats qui ont été récompensés lors d'une soirée organisée à CMA France le 8 février 2023, en présence de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels. La remise de prix était retransmise en direct sur YouTube.



Les Assises de l'Apprentissage : une première

En partenariat avec le Groupe AEF info, CMA France a organisé le 7 novembre 2023. Les premières Assises de l'Apprentissage autour du thème « Un million, des milliards... quelle stratégie et quel pilotage mettre en place ? », retransmises en direct sur LinkedIn. Plus de deux cents personnes, parties prenantes de l'apprentissage en France, ont pu échanger et construire des propositions pour répondre à cet enjeu.





Les Trophées Madame Artisanat : une mise à l'honneur des femmes dans l'artisanat

La 4^e édition des Trophées Madame Artisanat a connu un engouement particulier avec plus de 465 dossiers reçus sur les quatre mois d'ouverture des candidatures.

Ce sont 4 femmes engagées, cheffes d'entreprise et apprentie, qui ont été distinguées pour leur parcours, leur passion et leur détermination à faire de l'artisanat un secteur d'avenir pour les jeunes générations.

Pour remettre ces distinctions, le réseau des CMA a pu compter sur la présence d'Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, sur le soutien du groupe AXA France et de Version Femina, ainsi que sur l'animation de Nathalie Schraen-Guirma, marraine du prix. Les réseaux féminins FCE et Bouge ta Boite ont également accompagné CMA France pour cette édition.



5^e édition des Trophées « Ma Ville Mon Artisan »

C'est pour mettre en avant les collectivités, qui par leurs actions et leurs initiatives encouragent le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales, que le réseau des CMA a organisé la 5^e édition des Trophées « Ma Ville Mon Artisan ». Six communes ont été mises en lumière cette année dans les catégories « Développement économique et emploi », « Culture et patrimoine », « Développement Durable et écoresponsable » et un prix « Coup de cœur ».

Partenaire du prix, Médicis a remis son prix « Coup de cœur ». Des communes bénéficiaires du programme « Petites villes de demain » se sont également vu remettre une mention spéciale par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).



Avec la participation du réseau



WorldSkills France

Le réseau des CMA participe à la compétition des métiers en sensibilisant et invitant les apprentis à s'inscrire, et en les préparant aux épreuves régionales, nationales, européennes et mondiales pour ceux qui auront réussi à franchir les différentes étapes. Les CMA relaient largement les différentes communications de l'organisation WorldSkills France, s'en font régulièrement les ambassadeurs auprès des jeunes.

Pour la finale nationale de la 47^e édition des WorldSkills, organisée à Lyon du 13 au 16 septembre 2023, CMA France était présente, aux côtés de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, pour soutenir les jeunes compétiteurs issus des CFA du réseau. 36 apprentis du réseau des CMA ont obtenu une médaille.

Un stand de 130 m² – habillés aux couleurs de « Un Métier de Ouf » – a permis d'accueillir et orienter des jeunes à la recherche d'informations sur les métiers de l'artisanat, grâce à plusieurs animations : quiz participatif sur les métiers, casques de réalité virtuelle présentant des métiers, Artimobile avec mise à disposition de tablettes invitant les jeunes à s'autotester et découvrir le métier « fait pour eux ».



Le Salon des Maires et des Collectivités locales

Le Salon des Maires et des Collectivités locales 2023 était une des occasions, pour le réseau des CMA, d'être présent auprès des Collectivités comme acteur majeur de l'économie de proximité. Rendez-vous national des acteurs du développement des territoires, l'édition 2023 a été exceptionnelle par son ampleur (1 289 exposants, environ 60 000 participants et 437 prises de parole), permettant ainsi de présenter aux élus locaux les solutions et les accompagnements du réseau des CMA proposés en appui des politiques publiques en faveur du développement économique et de l'aménagement des territoires. Une présence rythmée par l'organisation de la remise des prix « Ma Ville Mon Artisan ».

Salon MIF Expo

Pour cette édition 2023 du salon MIF Expo, qui s'est tenue du 9 au 12 novembre 2023, CMA France et l'ensemble du réseau avaient mis en place un dispositif exceptionnel au sein du « Village de l'Artisanat » réunissant, sur 2 000 m², 218 artisans venus de toute la France métropolitaine et d'outre-mer.

Le « Village de l'Artisanat » a permis au grand public d'assister à des ateliers, des démonstrations, de découvrir des produits et services régionaux, des gestes ancestraux ou innovants mais aussi d'échanger avec les artisans.



La communication

« Un métier de Ouf », une web app pour faire découvrir aux jeunes les métiers de l'artisanat

La web application « Un métier de Ouf ! » propose aux jeunes de découvrir de nombreux métiers de l'artisanat par le biais de courtes vidéos, et d'être contactés rapidement par un conseiller expert en orientation professionnelle.

Le principe : les jeunes parlent aux jeunes avec passion dans le but d'inspirer les futurs apprenants. Véritable levier de recrutement et outil clé en main pour les CMA, la web application propose également une mini-fiche métier donnant les premières informations utiles et permettant en quelques clics d'être rappelé directement par un conseiller expert en orientation dans l'artisanat de son département.

Créé initialement par la CMA Nouvelle-Aquitaine, ce projet a subi une transformation en 2023 pour atteindre une dimension nationale, avec la volonté d'inviter les jeunes à faire un premier pas vers l'information et l'orientation aux métiers de l'artisanat.

Différentes actions ont été menées :

- > développement de la nouvelle web application ;
- > alimentation de la banque vidéos métiers – objet central de cette application : 25 nouvelles vidéos ont été tournées dans des centres de formation du réseau. Ainsi, ce sont aujourd'hui près de 50 vidéos et autant de mini-fiches métier disponibles ;
- > mise en place d'une campagne de contenu vidéo dès mars 2023 et tout au long de l'année. Volontairement virales, les vidéos ont été diffusées sur les comptes TikTok et Instagram dédiés @unmetierdeouf, s'ajoutant à des vidéos tendance et adaptées aux habitudes de consommation des jeunes, réalisées en collaboration avec une agence de communication ;
- > une première présence événementielle lors des finales nationales WorldSkills, organisées en septembre 2023 à Lyon, avec un stand aux couleurs de « Un métier de Ouf ! ».



Pour découvrir la nouvelle web app,

Rendez-vous sur <https://unmetierdeouf.fr>



#UN
MÉTIER
DE OUF!
FR



La Battle des CFA : six mois de « compétition » et trois vainqueurs

Lancée en décembre 2022, la Battle des CFA – programme digital sous forme de web série diffusée sur YouTube – a réuni près de 120 apprentis dans 14 métiers différents, issus de 14 CFA de régions. Une aventure inédite aux vertus pédagogiques et professionnalisantes qui réclame la prise en compte de problématiques environnementales concrètes – travail en circuit court, recyclage des matières premières, limitation des gaz à effet de serre ou encore recours à des process alternatifs de fabrication... – et favorise la créativité et la cohésion d'un collectif focalisé durant plus de 6 mois sur son idée. Avec, bien sûr, pour objectif final de remporter la victoire, l'une pour le vote du public et l'autre, le jury des professionnels.

Le jury des professionnels – composé d'influenceurs, d'une Meilleure Apprentie de France, d'un Meilleur Ouvrier de France, de Marie-Sophie Lacarrau, journaliste et présentatrice du journal télévisé de 13 heures de TF1, et de représentants de CMA France – s'est réuni le 27 juin pour élire le projet gagnant.

Face à la qualité des projets et à l'investissement des jeunes, ce n'est pas une mais deux équipes qui ont obtenu les votes du jury, en finissant ex aequo. La soirée de remise de prix s'est déroulée le 27 juin 2023, en présence de plus de 200 personnes.

1

Les gagnants : les apprentis en mécanique automobile de l'École des Métiers du Lot à Cahors et les apprentis plombiers de l'URMA Saint-André (CMA de La Réunion).

Et l'équipe ayant reçu le plus de « likes » : les apprentis boulangers de l'URMA d'Avignon (CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le déroulé de la Battle s'est appuyé sur un plan de communication dans la durée avec la délivrance d'un kit de communication dédié, la mise en place d'un partenariat média exclusif avec TF1, le déploiement d'un plan média. Au total, l'événement a cumulé plus de 20 millions d'affichages.



GÉNÉRATION
ARTISANAT
responsable



22 mars 2023 : les CMA se mobilisent pour informer et orienter à grande échelle lors de leurs journées portes ouvertes

Pour poursuivre la dynamique de l'apprentissage en France, le réseau des CMA organisait une nouvelle journée nationale portes ouvertes le mercredi 22 mars 2023. Faire découvrir les solutions et les perspectives d'emploi et donner envie de rejoindre l'artisanat en se formant par apprentissage sont les objectifs de cette mobilisation nationale du réseau des CMA.

Chaque CFA était invité à organiser des actions pour animer cette journée. Au total, ce sont près de cinquante opérations qui ont été organisées en local par le réseau, le 23 mars ou légèrement en amont/aval. Un kit de communication a été mis à disposition et un plan média déployé. Une communication qui a permis d'être vue et entendue par près de 2 millions de personnes.

Le réseau des CMA, un soutien infaillible des entreprises face à la crise de l'énergie

La crise énergétique de début 2023 a fragilisé les entreprises artisanales en raison de la hausse des prix de l'électricité et du gaz, qui s'ajoute à celle du prix des matières premières. Des dispositifs de soutien ont été mis en place par le Gouvernement face à la hausse des coûts de l'énergie, mais ils restaient insuffisamment sollicités par les artisans.

CMA France s'est mobilisée pour relayer largement les informations du Gouvernement pendant la crise de l'énergie mais surtout pour soutenir et accompagner toutes les entreprises impactées par la hausse des prix de gaz et d'électricité dans leurs démarches.

Un plan d'action avait été mis en place, comprenant notamment une campagne radio sur Radio France, un mailing envoyé aux entreprises, une communication adaptée sur les réseaux sociaux CMA France relayée par les CMA et une forte mobilisation de l'ensemble du réseau auprès de la presse. Au total, CMA France a obtenu plus de 2,5 millions d'affichages auprès des artisans et des entrepreneurs.



Cœur(s) à l'Ouvrage : le projet de communication interne des CMA

Pour fédérer les collaborateurs du réseau autour d'un projet commun, développer un sentiment d'appartenance, partager les bonnes pratiques, donner de la visibilité aux initiatives et favoriser la mutualisation des solutions, « Cœur(s) à l'Ouvrage » a sorti son premier numéro en janvier 2023 pour aboutir à 3 numéros en fin d'année. Il est diffusé sous 3 formats : une émission, un magazine papier et un site dédié. Avec une thématique différente pour chaque numéro – la nouvelle mandature et le travail de la marque pour le premier numéro ; la transition écologique pour le 2^e numéro et CMA Formation pour le 3^e – ce projet est sans cesse challengé pour répondre au mieux aux attentes du réseau. Le format de l'émission est lui aussi sans arrêt repensé, l'émission en plateau a été raccourcie puis remplacée par des mini-reportages en région.

Les élus et collaborateurs du réseau, à qui ce projet est destiné, ont été invités à faire part de leurs idées et à proposer les initiatives de leur région afin que cette communication collaborative soit celle de l'ensemble des composantes du réseau.

CMA France en ligne



Artisanat.fr : le site référence pour mettre en avant l'accompagnement des CMA

Le portail national Artisanat.fr est en première ligne dans la stratégie de conquête des publics. Pour continuer à séduire les internautes, des évolutions sont apportées régulièrement à ce site totalement repensé en décembre 2022.

Le catalogue de formation digitale a été intégré au site national, associé à des formulaires de demande de contact. L'annuaire de la réparation Répar'Acteurs trouve désormais sa place sur ce site. Une carte interactive permet de rechercher un artisan labellisé Répar'Acteurs près de chez soi. Sont également intégrés sur la page dédiée des chiffres clés, un lien vers le formulaire de démarche pour demander sa labellisation, des vidéos et des témoignages pour faciliter la promotion et la valorisation des artisans labellisés.

En 2023, le site Artisanat.fr a cumulé plus de 515 000 visites grâce notamment à un bon référencement naturel.



CMA France est présente sur :



A vous
agnent

ON

APPREN



La presse et les médias

Mise en lumière

2

Relations presse

Partenariats médias

Conférence de presse de rentrée

Le 31 août 2023, Joël Fourny, président de CMA France et Julien Gondard, directeur général, ont tenu une conférence de presse de rentrée à CMA France : l'occasion pour le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat de tirer la sonnette d'alarme sur l'avenir de la formation par apprentissage dans l'artisanat. La conférence de presse a permis également de dévoiler les résultats du baromètre de la confiance des entreprises réalisé par CMA France en juillet 2023 auprès de 6 268 chefs d'entreprise artisanale. Pour la 2^e année consécutive, l'inquiétude domine chez les chefs d'entreprise artisanale (63 %), notamment vis-à-vis de l'instabilité économique et des difficultés persistantes liées à l'inflation.

Un partenariat annuel exclusif avec TF1 Info

Pour promouvoir et valoriser davantage l'artisanat, ses métiers, ses femmes et ses hommes, et ses parcours de formation, CMA France a souhaité nouer un partenariat avec TF1 et sa nouvelle plateforme d'information, TF1 Info. À la clé : un fil rouge « Les artisans de nos régions » tout au long de l'année et des temps forts à l'occasion des trois semaines événementielles du réseau avec une amplification des articles et vidéos produites. Mais aussi la valorisation des sujets liés à l'artisanat au JT quotidien de 13h.

Un bilan positif en fin d'année 2023 – pour la 2^e année de ce partenariat – avec plus de 24 millions de vues des communications CMA France sur TF1 Info, soit plus de 60 % d'augmentation par rapport à l'année 2022.



23

communiqués
de presse ont
été diffusés
aux médias
en 2023.

« Territoires d'Artisanat » : un programme court mensuel en partenariat avec LCP-Assemblée nationale

L'objectif du partenariat « Territoires d'Artisanat » est d'illustrer le rôle incontournable du réseau des CMA dans le développement des territoires au travers de reportages valorisant des thématiques comme la création d'entreprise, la reconversion professionnelle, l'apprentissage ou encore Répar'Acteurs. Les vidéos, disponibles sur YouTube, sont tournées dans des entreprises et mettent en lumière un artisan qui témoigne sous le prisme de la thématique à illustrer. Elles intègrent également l'intervention du président de la CMA.



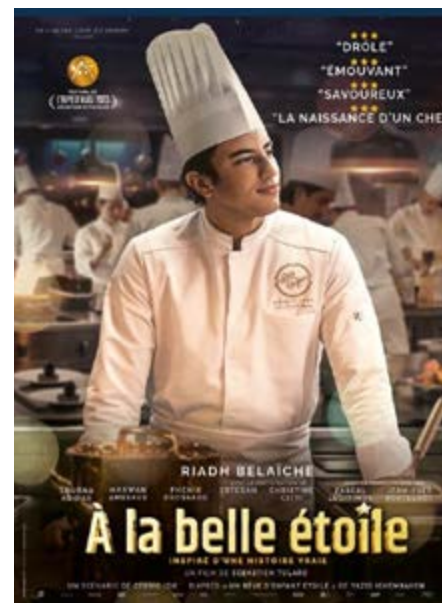
Cinquième édition du concours RMC « Meilleurs Artisans de France »

Pour la 5^e année du concours « Meilleurs Artisans de France », organisée par RMC et co-produite avec WorldSkills, CMA France a renouvelé son partenariat pour récompenser les artisans dans sept catégories (Art floral, Carrelage, Coiffure, Maçonnerie, Peinture-Décoration, Plâtrerie ou Plomberie-Chauffage) et est, à ce titre, membre du jury de sélection des finalistes.

La finale du concours a eu lieu les 15 et 16 septembre 2023 au Parc d'exposition Eurexpo à Lyon pendant les finales nationales WorldSkills. À l'issue d'une journée et demie d'épreuves-métiers, les jurys ont désigné les sept artisans vainqueurs.

Un partenariat construit autour du film « À la belle étoile »

CMA France a noué un partenariat avec la production du film « À la belle étoile ». Ce film, qui valorise le parcours du chef Yazid Ichemrahen, a mis en lumière auprès du grand public les valeurs portées par l'artisanat : excellence, savoir-faire, qualité... Le film, réalisé par Sébastien Tulard et co-produit par Jamel Debbouze et Laurence Lascary, est sorti le 22 février 2023 au cinéma.



Quatorzième édition des Trophées RMC « PME, Bougeons-nous »

Porté à l'antenne de RMC et RMC Story, les Trophées RMC « PME, Bougeons-nous » soutiennent et récompensent le travail des petites et moyennes entreprises qui contribuent au dynamisme de l'économie.

L'événement est optimisé sur le terrain avec un jury régional et une cérémonie régionale de remise auxquels ont participé les représentants des CMA dans huit villes de France : Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Nantes, Nancy, Marseille et Paris.

Un jury national a délibéré pour désigner, parmi les vainqueurs régionaux, les entreprises lauréates nationales pour l'un des six prix génériques et un prix spécifique : PME Artisanale, PME Créative et innovante, PME Durable, Solidaire et éco-responsable, PME « Fabriqué en France », PME Jeune pousse, PME Transformation digitale, Prix spécifique « PME de l'année ». Les Trophées ont été remis lors de la cérémonie nationale le 30 novembre à Paris.

Sud Radio : « C'est ça la France »

Pour la 3^e année, CMA France a renouvelé son partenariat avec Sud Radio et l'émission « C'est ça la France », animée par Nathalie Schraen-Guirma. Ce partenariat permet notamment au réseau de bénéficier d'un passage, à l'année, de ses billboards à l'antenne lors de la diffusion de l'émission, soit 528 citations du réseau des CMA.

Il permet aussi, en tant que partenaire privilégié de l'émission, d'être sollicité régulièrement pour traiter les sujets d'actualité avec des artisans et valoriser les événements ou semaines dédiés du réseau.



14^{ÈME} ÉDITION
**TROPHÉES
PME RMC**
PARTENAIRE
DU 1^{ER} CONOURS DES PME DE FRANCE



A photograph of two bakers in a kitchen. They are wearing white caps and aprons. One baker is piping white cream onto a croissant on a tray. The background is slightly blurred, showing a professional kitchen environment.

3

La transformation

L'action du réseau en vue
de garantir l'offre de formation
en proximité

➤ 27

La formation 100 % digitale
La formation Hybride

➤ 30

L'action du réseau en vue de garantir l'offre de formation en proximité des besoins des entreprises et des secteurs en besoin de main-d'œuvre

La baisse des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC), initiée dès le mois d'avril 2022, devait être opérée en deux phases, pour une économie globale de 10 %. Lors de la première phase, l'action de CMA France avait permis de limiter les baisses de prise en charge, notamment pour les CAP. La deuxième phase de la baisse devant intervenir au 1^{er} avril 2023, CMA France a présenté dès le mois de février à la ministre en charge de l'Apprentissage, ses premières propositions sur la définition et les modalités de prise en charge des NPEC. Notamment, la critique d'une méthode basée uniquement sur les comptes passés, sans tenir compte des besoins et de l'inflation.

Au mois de juillet 2023, France compétences a publié un projet de révision des NPEC, portant un objectif de baisse moyenne de 5 % de la dépense. Constatant l'impact des baisses proposées sur l'offre de formation de niveaux 3 et 4, le réseau des CMA a immédiatement réagi. En dépit de l'action de CMA France et de l'U2P, la proposition de baisse a été validée par le Conseil d'administration de France compétences, mettant en risque la pérennité de l'offre d'apprentissage, au préjudice du développement des compétences dans les métiers de l'artisanat.

CMA France a démontré l'impact négatif de la diminution des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage – proposée par France compétences et entérinée par le Gouvernement – sur les capacités des CFA du réseau des CMA à former les artisans de demain sur tous les territoires, particulièrement dans la ruralité, et à répondre aux besoins de recrutement dans les métiers en tension.

Chiffres à l'appui, dès septembre 2023, CMA France a alerté le Président de la République française, la Première ministre, les membres du Gouvernement concernés, les parlementaires et les associations nationales d'élus locaux sur une décision qui met à mal l'objectif d'un million d'apprentis par an d'ici la fin du quinquennat et qui risque de « casser » un outil de formation et d'insertion professionnelle particulièrement efficace pour les niveaux de formation infra-bac dans les métiers de l'artisanat.

Cette mobilisation a suscité plusieurs interventions parlementaires dans les Hémicycles, de l'Assemblée nationale comme du Sénat, lors des séances de questions au Gouvernement, ainsi qu'une centaine de questions écrites déposées par des parlementaires.

L'Association des Départements de France et l'Association des Maires de France ont également été mobilisées.

À Lyon, pour une réunion de travail avec la ministre déléguée chargée de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Carole Grandjean



Plusieurs réunions ont été organisées entre les services de CMA France et France compétences, qui ont permis de statuer sur la réalité de l'impact de la baisse des NPEC sur l'offre de formation du réseau. Elles ont également permis de mettre en évidence les biais de la méthode utilisée par France compétences.

Le 7 novembre, l'organisation des premières Assises de l'apprentissage a permis de poser le débat et d'argumenter les positions du réseau en faveur d'un pilotage stratégique de la régulation du financement de l'apprentissage. Au cours de ces Assises, la ministre en charge de l'Apprentissage a annoncé l'ouverture d'une concertation devant aboutir à une révision des modalités de financement de l'apprentissage pour la rentrée 2025. Le président de CMA France a pu lui répondre sur l'urgence de trouver de nouvelles modalités de calculs des NPEC pour la rentrée 2024 et ainsi corriger d'emblée l'impact de la baisse des NPEC, en lui communiquant à nouveau et publiquement l'ensemble des propositions des CMA.

CMA France propose de prendre en charge les contrats d'apprentissage sous quatre composantes :

- > un niveau de prise en charge socle établi par formation ou par type de formation, attesté par France compétences qui pourra utiliser les remontées comptables des années antérieures, pondérées de certains effets conjoncturels tels que ceux que nous avons connus récemment ; les modalités du coût de la vie en outre-mer devront être prises en compte ;
- > à ce niveau de prise en charge socle, l'État et les branches professionnelles pourront décider d'affecter un taux supplémentaire, pour une période définie, au regard de la politique qu'ils auront décidée. Cela peut être la prise en charge d'un type de public, le choix d'un titre ou d'un niveau de certification sur un métier en tension, l'investissement dans la qualité de la formation : par exemple, un pourcentage supplémentaire sur les niveaux 3 et 4, qui sont les niveaux d'entrée en formation ; ce taux supplémentaire a le mérite de servir une politique de l'apprentissage tournée vers les besoins du marché de l'emploi ;

- > intégrer les investissements pédagogiques « lourds » de plus de trois ans dans le périmètre des NPEC. Certaines formations nécessitent des plateaux techniques, d'autres non. Il faut rétablir l'équité entre les formations du savoir-faire technique et les formations transversales en permettant à la fois de maintenir et de moderniser l'outil de formation ;
- > le financement serait complété notamment par les régions, pour assurer la pérennité de l'offre de formation en proximité. Par exemple, une subvention venant soutenir les formations à faible effectif ou le transport des apprentis.

Il faut sauver l'apprentissage dans l'artisanat !

Avec 57 % des formations qui deviennent déficitaires, le risque est de ne plus pouvoir former à tous nos métiers dès l'an prochain »

Joël Fourny,
président de CMA France

CMA France propose également de moduler à la baisse le niveau de prise en charge sociale déterminé par France compétences en :

- > réservant les financements de l'apprentissage aux formations qui mettent en œuvre une réelle pédagogie de l'alternance, ce qui implique de mettre fin aux classes mixtes et ce pour lutter contre les effets d'aubaine. Par exemple, appliquer une pondération à la baisse pour les établissements qui accueillent des alternants et des jeunes de la voie scolaire ou universitaire dans les mêmes groupes de formation ;
- > réservant les financements de l'apprentissage aux formations qui ne recourent pas au 100 % digital : par exemple, appliquer une pondération à la baisse pour les formations qui dispensent plus de 30 % de leur contenu pédagogique à distance.

CMA France encourage les comportements vertueux en :

- > proposant de ne pas procéder à la redistribution de dividendes dans les organismes de formation ;
- > proposant de reverser un pourcentage du résultat excédentaire des organismes de formation qui ne serait pas affecté à des investissements.

CMA France attire l'attention sur les enjeux du calendrier de la concertation, dont les conclusions doivent être mises en œuvre pour la rentrée scolaire 2024, afin de ne pas mettre en péril durablement les centres de formation impactés par les baisses des NPEC.

Les membres de l'Assemblée générale, réunis les 5 et 6 décembre 2023, ont adopté, à une très large majorité, une délibération relative à la régulation financière de l'apprentissage demandant au Gouvernement :

- > de modifier le décret du 6 septembre 2023, pour corriger, sur la base des données comptables 2022, les effets des baisses de NPEC décidés au regard des données comptables de l'année 2021. Cette correction devra concerner en particulier les formations de niveau 3, les plus impactées par les augmentations de coût et par les décisions de baisse ;
- > d'organiser la concertation annoncée par la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, dans un calendrier qui garantit une mise en œuvre effective, dès le mois de septembre 2024, des nouvelles modalités de détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ;

- > de prendre toute mesure afin de mettre fin à la distribution des excédents sous la forme de dividendes et d'obtenir le reversement auprès de France compétences de tout ou partie des excédents qui ne sont pas réinvestis au service de la formation des apprentis.

L'action se poursuivra en 2024 auprès de la Présidence de la République française et auprès du nouveau Gouvernement, avec notamment la mobilisation des Régions de France.

CMA France soutient parallèlement un recentrage des aides à l'embauche d'apprentis.



La formation 100 % digitale

La formation Hybride

L'étude sur les pratiques, besoins et attentes des clients en matière de formation digitale

Avec 80 000 stagiaires de la formation professionnelle continue accueillis chaque année et 4 millions d'heures de formation délivrées, le réseau des CMA constitue un réseau national de formation continue incontournable.

En lien avec le programme national E-Formation de digitalisation de la formation, une étude confiée au cabinet Qualitest a été menée auprès de dirigeants d'entreprise artisanale afin de déterminer :

- Quelle offre de formation proposer ?
- Comment susciter l'envie d'aller se former ?
- Quels leviers à actionner, quelles attentes à répondre, quels freins à lever ?

Pour mener ces travaux, 4 tables rondes ont été animées, puis plus de 1 000 dirigeants ont été interrogés par téléphone ou courriel sur la base d'un échantillon représentatif du secteur artisanal, de mars à juin 2023.

Les principaux enseignements, préconisations et pistes d'action ont fait l'objet de présentations auprès des élus, secrétaires régionaux, directeurs régionaux de la formation et collaborateurs des CMA au dernier trimestre 2023.

L'offre formation 100 % digitale

En 2023, CMA France a lancé deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), permettant de sélectionner les CMA candidates à la production d'offres de formation digitalisées, en tant que pilote ou contributeur. Ce principe d'AMI permet de répartir la production des produits de formation à digitaliser, de s'inscrire dans une dynamique de mutualisation, de partage et d'accélération de la construction d'une offre bénéficiant à l'ensemble des CMA du réseau.

Huit formations courtes transversales ont été mises en ligne sur le site www.artisanat.fr/e-formation : Hygiène alimentaire, Bien gérer la trésorerie de mon entreprise, Réussir ma stratégie Facebook, Prospector et fidéliser ma clientèle, Maître d'apprentissage, Référencement naturel-booster la visibilité de mon site web, Élaborer votre contrat de travail en toute sécurité dans une perspective de RSE et Élaborer ma stratégie digitale.

L'accompagnement des CMA à la commercialisation de l'offre digitale

Afin d'accompagner le réseau dans la commercialisation de l'offre 100 % digitale, CMA France a lancé une expérimentation en deux vagues auprès des CMA. Plusieurs réunions et retours d'expériences ont été organisés afin que chaque CMA mette en place sa démarche commerciale, son parcours clients et un tutorat adapté à chaque formation. L'accompagnement s'est terminé en juillet 2023 avec un résultat encourageant. Plus de 638 inscriptions ont été réalisées dont 240 payantes et 398 proposées gratuitement à des clients de la CMA ou à des collaborateurs internes. Globalement, cette expérimentation a permis aux équipes des CMA de mettre en exergue l'évolution des perceptions associées à l'offre digitale :

- > une réelle opportunité de capter de nouveaux clients ;
- > un levier de rebond commercial et de fidélisation ;
- > un service réel apporté aux publics éloignés des centres de formation.

Lancement de la nouvelle plateforme nationale

La nouvelle plateforme LMS a été lancée en octobre 2023. Disponible à cette adresse : <https://www.eformation.artisanat.fr/>, elle est plus ergonomique et offre davantage de fonctionnalités aux clients et aux équipes gestionnaires du LMS dans les CMA. Des webinaires de présentation ainsi que des formations de prise en main ont été organisés.

Les actions satellites CMA'Num :

Les Solutions immersives

Les travaux ont commencé par un état des lieux des projets immersifs existants dans le réseau des CMA et par une étude approfondie menée par un cabinet conseil Antilogy. Trois projets immersifs ont été retenus par les CMA parties prenantes de ce projet : « Vis ma vie d'apprenti » avec pour pilote la CMA Île-de-France, « Un simulateur d'expression orale » avec pour pilote la CMA Pays de la Loire et des « Vidéos métiers » avec pour pilote les CMA Normandie et Centre-Val de Loire.

Les savoirs de base pour la vie active

Le projet consiste à concevoir un parcours de formation hybride composé d'un serious game, de 4 capsules en e-learning et d'un temps de formation en présentiel. Ce parcours permet d'appréhender le monde de l'entreprise à travers des activités ludiques et centrées sur des compétences communicationnelles, d'empowerment administratif, et d'implication citoyenne qui visent l'autonomie des publics. Les compétences et savoirs développés portent sur la recherche, le classement, l'archivage des documents, la navigation sur internet, la protection des documents et données personnelles, la recherche d'un emploi et la préparation aux premiers pas en entreprise en matière de savoir-être. Ce projet est piloté par les CMA de La Réunion, Bourgogne-Franche-Comté, Mayotte et Centre-Val de Loire.



La formation en situation de travail dans l'artisanat (FEST)

Le projet consiste à proposer une méthodologie et des outils associés pour réaliser de la formation en situation de travail (FEST). Le projet découle d'expériences de CMA et des premières expérimentations menées dans le cadre du projet CMA'Num, avec pour objectifs la rédaction d'un guide méthodologique et la création d'une boîte à outils. Les CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Alsace, La Réunion, Pays de la Loire sont activement engagées depuis 2023 dans le processus de déploiement au sein des entreprises artisanales.

La mobilité virtuelle ou hybride

Après une enquête menée auprès du réseau, une fiche pédagogique a été conçue pour permettre de formaliser les étapes essentielles d'un projet de mobilité virtuelle ou hybride. Quatre CMA : Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Occitanie et Pays de la Loire ont été formées au déploiement et quatre expérimentations ont été menées avec le Québec, la Slovénie, la Belgique et la Finlande. L'objectif de ce projet est la découverte de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques, et l'interaction avec des apprenants d'un autre pays.

Un outil de positionnement

En 2023, une étude menée par le cabinet de conseil Stratice a été lancée pour définir le périmètre de déploiement d'un outil de positionnement national à destination du réseau. En parallèle, les CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Alsace, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion ont mené des travaux sur la construction de cas d'usage du positionnement en formation initiale et continue. Plusieurs phases ont été étudiées : les moments du positionnement, les objectifs, les informations à recueillir, les procédures d'évaluation et les outils utilisés.

Les partenaires

Financé dans la cadre du Plan France 2023, Compétences et Métiers d'Avenir, le projet CMA'Num implique toutes les CMA du réseau, membres du consortium, ainsi que quatre partenaires : la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD), l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), le Centre Interdisciplinaire de Recherche Normand en Éducation et Formation (CIRNEF) et l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).



4

Horizons connectés

Le numérique

➤ 34

**L'appui au réseau
et à la performance**

➤ 36

Le numérique

Un projet de création d'entreprise ?

Vous êtes au bon endroit !

Les CMA accompagnent chaque année plus de 300 000 entrepreneurs.

Contactez votre CMA au

 **3006**

*service gratuit

Numéro unique 3006

Le numéro unique – 3006 – a été déployé en avril 2023. Il s'inscrit dans la stratégie orientée client du réseau. Ce numéro court est gratuit pour l'appelant, facilement mémorisable. Il permet aux clients de contacter efficacement et rapidement une chambre.

Lancé initialement sur le périmètre de la création d'entreprises, le numéro est désormais généralisé à l'ensemble des activités du réseau.



SIRH

CMA France a lancé un programme de refonte du SIRH (Système d'information des Ressources Humaines) avec deux objectifs majeurs :

- > moderniser les outils et assurer une couverture optimale de l'ensemble du périmètre fonctionnel ;
- > harmoniser les outils et les règles de paie pour l'ensemble des CMA.

Le pilotage du projet traduit une volonté affichée d'impliquer et de mobiliser le réseau pour construire des solutions qui correspondent aux besoins de tous dans un cadre commun.

Dans un premier temps, les équipes ont modernisé la solution de GTA Chronos avec une nouvelle version hébergée directement chez l'éditeur Asys, proposant une meilleure ergonomie et de nouvelles fonctionnalités.

Pour la paie et la gestion administrative, un appel d'offres a permis de sélectionner la solution CEGID People.net. Celle-ci a été mise en place avec succès au mois de juin 2023. Des évolutions sont prévues concernant la mise en place d'un portail agent, des outils de pilotage et de prévision, et la gestion des talents.

Plateforme nationale Data

Durant l'année 2023, le projet national Plateforme nationale Data a permis de répondre à un défi majeur lié à la mise en place du Guichet unique, avec la fin du Répertoire des Métiers au profit du Registre National des Entreprises (RNE).

En s'appuyant sur les dernières technologies développées dans le cadre du projet Data, CMA France a mis en place l'API CMA Entreprises qui permet aux CMA de récupérer en continu dans leur système d'information, et en particulier dans leur CRM, les données issues du RNE pour les entreprises artisanales et non artisanales.

En complément, le projet Data propose désormais un ensemble de tableaux de bord pour piloter l'activité, avec une maille nationale ou régionale sur des thématiques telle que : formation, entreprises, numéro unique, autodiagnostic, etc.

La solution RMA – Recherche Maître d'apprentissage – est entrée en phase opérationnelle en juin 2023. Elle permet aux conseillers formation de disposer d'un véritable outil de prospection commerciale. Cette solution utilise une technologie d'intelligence artificielle pour détecter les entreprises susceptibles d'accueillir un apprenti, pour un métier et un secteur géographique donnés.

La plateforme nationale Data est aujourd'hui accessible aux collaborateurs du réseau. C'est un atout essentiel pour supporter les initiatives de valorisation de la donnée menées à l'échelon national ou régional, en favorisant le partage des compétences dans l'ensemble du réseau.

Gestion de la relation client (CRM)

Afin d'accompagner la transformation numérique et la stratégie commerciale de conquête et de fidélisation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, CMA France a lancé une mission pour coordonner le déploiement de la solution CRM Salesforce avec pour objectif un déploiement total en fin de mandature.

La méthodologie retenue consiste principalement, en complément des instances de pilotage et de suivi, en la conception et la réalisation d'un core model (noyau de fonctionnalités communes) qui permet de diminuer les coûts de mise en œuvre, d'assurer une harmonisation des processus métiers, de garantir le respect des règles RGPD, et de

faciliter la remontée des données vers la plateforme nationale Data pour l'analyse et le suivi des offres de services et des indicateurs de performance.

En 2023, les CMA Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Hauts-de-France et Pays de la Loire ont déployé la solution et rejoint ainsi les CMA Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine.

En 2024, CMA France et la CMAR Martinique ont démarré également. La CMAR La Réunion est en passe de la faire. Enfin, la CMAR PACA est en phase de contractualisation, pour un lancement d'ici fin 2024/début 2025.

Développées et testées par des CMA pilotes, de nouvelles fonctionnalités sont désormais disponibles dans le core model permettant une gestion du parcours client de bout en bout : commercialisation de la formation continue et de la formation longue avec les interfaces entre Salesforce et Yparéo, intégration des données RNE via l'API CMA Entreprises, outil de prise de rendez-vous, gestion de la facturation, éditique, signature électronique, etc.

Infrastructure et sécurité

Considérant les enjeux de collaboration et de sécurité qui sont aujourd'hui essentiels, et l'hétérogénéité des annuaires de chaque CMA qui rend l'administration et la gestion des droits et des accès aux applications nationales complexe et chronophage, le principe d'un annuaire unifié mis en œuvre au niveau national a été adopté lors de l'Assemblée générale de CMA France de décembre 2022. Après un travail de cadrage et la formalisation d'une expression de besoins partagés avec le réseau, un appel d'offres a été publié par CMA France début septembre 2023. La solution One Login a été retenue et va être déployée à l'ensemble du réseau courant 2024.

Durant l'année 2023, CMA France a également renouvelé son contrat d'hébergement avec Cloud Temple permettant la mise en place d'une infrastructure sécurisée de niveau SECNUM-CLOUD.

Élaboré par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le référentiel SecNumCloud propose un ensemble de règles de sécurité à suivre garantissant un haut niveau d'exigence, tant du point de vue technique, qu'opérationnel ou juridique.

L'appui au réseau et à la performance

Progiciel comptabilité finances

Migration vers la nouvelle version SAP : S/4 Hana

Les travaux de migration vers la nouvelle solution SAP ont concrètement débuté en juin 2023, avec la définition de l'architecture technique, la gestion et le nettoyage des fichiers de clients et de fournisseurs, et la préparation des serveurs. Les travaux de conversion technique de la version actuelle ECC6 vers S/4 Hana ont commencé au second semestre, avec les premiers tests en décembre 2023.

Des réunions ont été organisées pour informer les chambres de l'avancement du projet et répondre à leurs interrogations. La migration sera réalisée pour les chambres utilisant déjà la solution SAP.

La solution SAP, en plusieurs étapes :

- > conversion en juin 2024 de toutes les chambres sous « DELTA » : Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Normandie et Bourgogne-Franche-Comté ;
- > intégration de CMA France en septembre 2024 ;
- > intégration des chambres d'Outre-mer, La Réunion, Guadeloupe, Martinique en janvier 2025.

Les chambres qui n'utilisent pas encore la solution SAP intégreront la solution :

- > début 2025 pour Pays de la Loire, PACA, Hauts-de-France ;
- > à une date à déterminer pour la Corse, Guyane, Mayotte et sous réserve : Alsace, Moselle.

Support aux utilisateurs de SAP

En 2023, CMA France a notamment traité des demandes de changement de paramétrage liées à des réorganisations : attribution des rôles, changement de seuil de validation et changements de stratégies de validation, départs et remplacement de collaborateurs des chambres.

CMA France a également traité des demandes d'intégration de factures clients et encaissements par fichier, certaines chambres n'ayant pas mis en place les interfaces automatisées.

Des formations ont été dispensées et plusieurs réunions ont permis des échanges entre les utilisateurs du réseau.

Près de 300 comptables et contrôleurs de gestion et 600 valideurs de dépenses et liquidations de factures utilisent la solution SAP du réseau.

Évolutions de la solution SAP

Plusieurs évolutions de SAP ont été mises à disposition du réseau des CMA au cours de l'année 2023, notamment :

- > formulaire facture client et bon de commande ;
- > saisie d'opérations diverses (OD) sur plusieurs centres de profits ;
- > ajout de la zone « affectation » pour le rapprochement des intégrations par le fichier de remise de chèque ;
- > ajout d'un motif de « différer » dans certaines transactions ;



- > intégration d'OD en masse ;
- > outil de modification en masse des fiches immobilisations, en précisant la localisation des actifs ;
- > intégration du budget par import Excel sur centre de coûts et Eotp, avec une transaction standard ;
- > intégration des notes de frais provenant de l'outil JENJI et des autres outils de notes de frais.

Une équipe composée de six personnes est dédiée à CMA France à l'ensemble de ces activités, notamment le suivi de la migration vers la nouvelle solution de SAP, support et l'accompagnement des responsables utilisateurs du réseau, le suivi et les tests des évolutions de la solution.

Règles et référentiels

Révision du référentiel comptable des CMA

Le réseau des CMA dispose de son propre référentiel comptable, adapté du plan comptable général. Celui-ci a été défini par arrêté ministériel en 2012.

Des travaux ont été menés en 2023 en lien avec les responsables financiers des chambres, la DGE et la DGFIP, pour préparer une mise à jour de la nomenclature comptable des CMA.

Les principales évolutions de la nomenclature :

- > prise en compte du flux de taxe pour frais de CMA transitant par CMA France avant répartition entre les régions ;
- > ajout des comptes liés au CET, au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- > ajout de comptes de TVA ;
- > ajout des comptes de suivi des fonds de financement des projets nationaux, fonds de structuration et développement national, fonds de solidarité ;
- > création des comptes pour les financements de la formation par les OPCO ;

- > suppression du compte 777 : quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) virée au résultat de l'exercice [produit exceptionnel], au profit du compte 782, un produit d'exploitation : cela permet d'obtenir un résultat d'exploitation cohérent intégrant les dotations aux amortissements et les reprises de subventions d'investissement.

Travaux sur l'harmonisation de la comptabilité analytique du réseau des CMA

En 2023, une quinzaine de réunions de travail a été organisée avec des représentants du réseau sur un projet de norme d'intervention pour l'harmonisation de la comptabilité analytique du réseau des CMA.

Objectifs :

- > répondre aux obligations législatives et réglementaires de disposer d'une comptabilité analytique harmonisée dans le réseau des CMA, obligations rappelées dans le cadre du rapport du CEGEFI relatif à la comptabilité analytique des CMA (avril 2023) ;
- > permettre des agrégations et des comparaisons de données financières analytiques entre les régions et au niveau national ;

- > fournir aux élus, aux secrétaires généraux et aux pouvoirs publics des informations homogènes sur les activités exercées, les produits et l'utilisation des ressources ;
- > suivre le réseau au niveau de la répartition de la taxe, du COP et des COM et de la performance du réseau ;
- > poursuivre l'harmonisation des remontées comptables pour l'apprentissage à France compétences, en matière de valorisation du patrimoine et des fonctions supports.

Ce projet a fait l'objet de points d'informations en Assemblée générale de CMA France de mai et décembre 2023.

La norme sera proposée pour adoption à l'Assemblée générale de CMA France de mai 2024, pour une application à partir de juin 2024.





Audits du réseau

Audits du CEGEFI sur la comptabilité analytique et les actifs

En 2023, deux audits ont été confiés par l'État au CEGEFI (contrôle général économique et financier), le premier, N° 23.02.02, relatif à la comptabilité analytique des CMA (avril 2023), le second, N° 23.06.06, relatif aux actifs des CMA.

Le premier a concerné la situation du réseau en matière de comptabilité analytique, le second un bilan des actifs du réseau.

Ces deux audits, dont les conclusions ont été remises à la fin du premier trimestre, ont été réalisés en lien étroit avec CMA France et ont servi d'appui pour les travaux d'harmonisation de la comptabilité analytique et approfondis lors des audits Mazars/Convictions RH.

Réalisation d'audits organisation, finances et patrimoine par Mazars et Convictions RH

L'Assemblée générale de CMA France, en décembre 2022, a décidé la réalisation d'audits financier, organisationnel et patrimonial pour l'ensemble du réseau.

Ils visaient à :

- > obtenir des éléments de comparaison objectifs entre les CMA et des ratios communs ;
- > contribuer à définir un nouveau modèle économique.

Le marché a été conduit selon une procédure avec négociation. Celui-ci a été attribué en juillet 2023 au cabinet Mazars, qui a été retenu pour les deux lots, le lot 1 sur les audits organisationnel et financier, et le lot 2 sur les audits patrimoine. Pour la réalisation du lot 1, Mazars était associé au cabinet Convictions RH.

Les premières restitutions des résultats ont été faites conformément au calendrier prévu lors de la conférence des présidents de région du 22 novembre et de l'Assemblée générale des 5 et 6 décembre 2023. La démarche d'audit a été élargie à CMA France.

mazars

convictionsRH
Le conseil engagé

Pour réaliser ces audits :

- > plus de 50 consultants mobilisés en France ;
- > des centaines d'entretiens et d'ateliers ;
- > des dizaines de milliers de données, des questionnaires analysés ;
- > 16 régions visitées (sauf Mayotte et Guyane) ;
- > près de 190 sites visités, comprenant 450 bâtiments.



Animation de la communauté des directeurs et responsables financiers

Les directeurs et responsables financiers des CMA sont régulièrement réunis pour échanger sur les enjeux de leur fonction, les bonnes pratiques et les nouveaux besoins à satisfaire.

Deux séminaires de deux jours ont notamment été organisés en juin et décembre 2023. Trois priorités sont apparues, qui ont donné lieu au lancement de projets et marchés nationaux, confirmés par l'Assemblée générale de CMA France de décembre 2023.

Le premier besoin concerne le renforcement de la capacité de pilotage et de reporting des chambres en se dotant d'un outil de contrôle de gestion.

Un marché a été lancé par CMA France début 2024 pour un choix de l'outil de contrôle de gestion prévu en juin 2024 et un déploiement dans le réseau débutant au second semestre.

Un autre besoin prioritaire concerne la dématérialisation des factures et la mise en place d'un raccordement technique de SAP à Chorus Pro pour une utilisation de la plateforme en modes EDI ou API.

Un groupe de travail réseau a également été mis en place pour partager la nécessité de disposer d'un logiciel de gestion du patrimoine.

Une délibération a été adoptée en décembre 2023 demandant que le réseau se dote d'un outil commun de gestion du patrimoine. Les travaux seront menés en 2024.

Une base documentaire permet aux collaborateurs d'accéder aux différents dossiers les concernant.

Contrat d'objectifs et de performance entre l'État et CMA France

Un nouveau COP – Contrat d'objectifs et de performance – concernant la période 2023-2027 a été conclu le 22 mai 2023 entre l'État et CMA France.

Chaque région devait élaborer une convention d'objectifs et de moyens – COM –, déclinée du COP, devant être signée par le préfet de région, le président de la CMA et le président de CMA France.

Pour guider cette démarche, CMA France a diffusé en juin 2023 plusieurs documents :

- > l'instruction transmise aux préfets par la DGE ;
- > un modèle de COM, élaboré par CMA France et approuvé par la DGE ;

- > la répartition des objectifs quantitatifs entre les régions en fonction du nombre d'assujettis DRFiP par région.

CMA France est également intervenue auprès des équipes du réseau pour répondre aux interrogations sur le contenu, les indicateurs et sur les processus de construction et de suivi des COM.

En 2023, CMA France a collecté et analysé les indicateurs 2022 du COP précédent. Une présentation a été faite en Assemblée générale de mai 2023.

5

Artisans de la
nouvelle économie

Économie

➤ 41

Formation

➤ 44

Métiers d'art

➤ 48

CMA International

➤ 49

Entrepreneuriat

Information sur l'entrepreneur individuel en difficulté

Le 12 janvier 2023, CMA France a organisé une formation sur la procédure de l'entrepreneur individuel en difficulté, en partenariat avec la Direction générale des Entreprises (DGE) et la Direction des affaires civiles et du sceau dépendant du ministère de la Justice (DACs). Ce webinaire a remporté un vif succès : 380 agents CMA se sont connectés sur 440 inscrits, soit +86 % de taux de concrétisation.

Mise à jour de l'offre Parcours Créateur

Le Parcours Créateur offre de formation dédiée aux porteurs de projet ainsi qu'aux artisans nouvellement immatriculés, a été entièrement mis à jour dans sa version présentielle comme digitale. En 2023, 32 942 apprenants ont suivi au moins une formation du Parcours Créateur, dont 29 748 en présentiel et 3 194 en distanciel. Cela a généré un chiffre d'affaires de 4 532 985 € pour le réseau des CMA.



Étude sur la micro-entreprise dans l'artisanat

CMA France, avec l'appui de l'Institut supérieur des métiers, a réalisé une étude inédite sur la micro-entreprise dans l'artisanat. Le nombre de micro-entrepreneurs est en constante augmentation en France depuis la création de ce régime en 2008.

Aujourd'hui, deux artisans sur cinq sont micro-entrepreneurs. Plébiscité le plus souvent par des jeunes et des femmes, le choix de ce régime est devenu la norme dans de nombreuses activités (notamment dans les métiers d'art, la fabrication textile et la retouche, le nettoyage, les soins de beauté à domicile...). Il s'agit d'activités nécessitant généralement peu d'investissements, exercées parfois de façon saisonnière ou intermittente. Généralement installés à leur domicile, les micro-entrepreneurs peinent à trouver leur marché. Seul un peu plus de la moitié atteint son 3^e anniversaire (contre plus de 75 % parmi les entreprises des régimes classiques). Alors que 4/5^e des micro-entrepreneurs exercent cette activité artisanale à titre principal, ils dégagent des revenus nets d'activité limité : 6 810 euros par an en moyenne, soit quatre fois moins que les entrepreneurs classiques.

Cette situation entraîne des conséquences délétères sur le secteur des métiers : précarisation de l'entrepreneuriat, concurrence déloyale envers les entreprises individuelles, fragilisation de la transmission des savoir-faire, bombe sociale à retardement sur les cotisations retraite et d'assurance-maladie, etc.



Aides aux entreprises

Durant l'année 2023, la base aides-entreprises, gérée par CMA France, a continué à informer sur les dispositifs de financement face à la crise énergétique. Certains ont été prolongés en 2024, comme l'amortisseur électricité.

Des aides spécifiques ont également été recensées en appui aux entreprises touchées par les dégradations survenues à la suite des émeutes de juin 2023.



Transition écologique

Rencontres du Réseau Environnement

Plus de 120 conseillers se sont réunis dans le cadre des Rencontres du Réseau Environnement co-organisées par CMA France et la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, les 23 et 24 novembre 2023 à Lyon. Au programme : 15 ateliers sur les thèmes de l'énergie & la mobilité, l'économie circulaire et l'adaptation aux changements climatiques, des plénières et une table ronde « L'artisanat, acteur incontournable de la transition écologique » avec les élus artisans et partenaires (Ademe, Banque populaire, Métropole de Lyon...).

Engager les entreprises de l'artisanat industriel dans la transition écologique

Sous la bannière de France Nation Verte 2030 de la planification écologique, un plan spécialement destiné au tissu industriel français de PME (compris entre plus de 10 et moins de 250 salariés), soit 30 000 PMI, a été déployé en 2023. Le réseau des CMA a pris part à cette opération avec pour résultats : la réalisation de plus de 7 321 entretiens (106 % de la cible) et 1 856 rendez-vous de pré-diagnostic (102 % de l'objectif), destinés à orienter les entreprises de l'artisanat industriel vers des offres d'accompagnement à la transition écologique (énergie, diagnostics à 360°, gestion des déchets, RSE, mobilité durable, etc.).





> Refonte de Répar'Acteurs

Le projet « soutenir la réparation dans l'économie circulaire » a été mené à bien grâce à la refonte de Répar'Acteurs : création d'une marque collective, mise en place d'un règlement d'usage, rénovation de l'annuaire en ligne désormais intégré à Artisanat.fr. CMA France a poursuivi ses efforts destinés à promouvoir Répar'Acteurs auprès des éco-organismes comme auprès des pouvoirs publics – siège de titulaire obtenu au sein du Conseil national de la réparation –, et du grand public – partenariat du réseau pour les Journées nationales de la réparation.



> Lancement du programme Baisse les Watts

Baisse les Watts a pour objectif d'accompagner les TPE et PME dans la maîtrise de leur consommation d'énergie, avec à la clé jusqu'à 30 % d'économie sur leur facture d'énergie. Financé par les Certificats d'Économie d'Énergie, ce programme est porté par le groupe La Poste et ses partenaires, dont CMA France et le réseau des CMA, qui proposent aux TPE/PME désireuses de mieux comprendre leur consommation et de pouvoir engager rapidement de premières actions d'économies d'énergie, un parcours entièrement gratuit.



Transition numérique

Plan tourisme Destination France au service de transformation numérique

Dans le cadre du plan tourisme Destination France et de l'initiative France Num, les chambres de métiers et de l'artisanat ont accompagné pendant 18 mois plus de 5 000 petites entreprises de l'artisanat contribuant à l'attractivité touristique du territoire dans leur transformation numérique, dépassant ainsi l'objectif fixé par l'État.

Artisanat et quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Accompagner l'artisanat dans les quartiers prioritaires de la ville

Plus d'une entreprise sur trois des quartiers prioritaires de la ville est une entreprise artisanale ; la majorité est une micro-entreprise (58 %). Environ 13 000 apprentis des QPV sont formés en entreprise artisanale (soit 1 apprenti sur 5 des QPV). L'artisanat est donc un secteur d'insertion professionnelle et d'emploi important pour les jeunes des QPV. Tels sont les deux principaux résultats des travaux menés, avec l'appui de l'Institut Supérieur des Métiers, dans le cadre d'une convention avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires.



Formation

Séminaire annuel des directeurs de centres de formation

Du 15 au 17 novembre 2023 s'est tenu le Séminaire annuel formation autour du thème « Formation Professionnelle : Mieux accompagner nos clients artisans et nos futurs artisans » au CFA Campus d'Avignon de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 140 participants du réseau des CMA – directeurs régionaux de la formation, directeurs de CFA, responsables de la formation continue, équipes pédagogiques, équipes innovation digitale – ont partagé trois jours autour d'interventions inspirantes, des séquences innovantes, d'ateliers riches dans leur contenu et de partage d'expériences.

Séminaire annuel des directeurs de centres de formation

Prépa Apprentissage

Depuis 2019, les porteurs de projet Prépa Apprentissage des CMA accompagnent les jeunes dans des parcours individualisés qui leur permettent de découvrir les métiers de l'artisanat. Les CFA des CMA ont pu accompagner plus de 19 700 jeunes pour un objectif de 20 800 participants, soit ¼ des effectifs nationaux, toutes structures confondues. Ils accueillent tout au long de l'année les jeunes qui souhaitent construire leur parcours de formation et organisent des immersions en entreprises. La Prépa Apprentissage est accessible sur tous les territoires. La fin de l'expérimentation est prévue le 31 décembre 2024 ; un nouvel appel à projet sera édité mi-2024 pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Médiation de l'apprentissage : création de OMA-CMA et d'un kit de communication

EN 2023, CMA France a créé un Observatoire de la Médiation de l'Apprentissage des CMA (OMA-CMA). Cette plateforme est destinée à accompagner les médiateurs des CMA dans la mise en œuvre de leur mission lorsqu'ils sont sollicités par les parties au contrat d'apprentissage lors de situations difficiles. Elle permet de saisir et de consulter les dossiers de médiation, ainsi que de les compléter au fur et à mesure de leur progression. L'observatoire permet une vision agrégée des dossiers de médiation par médiateur, par région et au niveau national. Un Kit de communication a également été mis à disposition des chargés de communication et des médiateurs.

Programme des REX et Webinaires

Afin de poursuivre la dynamique d'échange et de partage au sein du réseau, CMA France a de nouveau organisé et animé, tout au long de l'année 2023, des REX – Retour d'Expériences – et webinaires, sur les sujets formation. Ces REX ont été consacrés aux thématiques suivantes : « L'orientation, se positionner comme acteur majeur », « Reconversion, un enjeu partagé », « Convergence des process de gestion entre l'OPCO EP et nos CFA », « Pratiques, besoins et attentes des clients des CMA en matière de formations digitalisées ». Les REX et webinaires ont été nourris d'interventions du réseau qui ont, à l'appui de cas concrets, partagé leurs expériences et échangé avec leurs pairs. Ce sont plus de cinq cents personnes qui ont suivi et participé à ces rendez-vous.



Groupe de travail –
Commission Formation
Franco-Allemande à Berlin

Groupe de travail – Commission Formation Franco-Allemande à Berlin

Le groupe de travail, composé des membres de la commission Formation des chambres de métiers françaises et allemandes, s'est réuni les 23 et 24 novembre 2023 à Berlin. L'objectif : approfondir les connaissances mutuelles sur les évolutions en matière de formation professionnelle et sur les partenariats en matière de mobilité franco-allemande pour créer des conditions favorables au déploiement des projets communs. Des discussions se sont dégagées autour de 4 axes qui feront l'objet d'une poursuite des travaux en 2024 :

- > le suivi de l'accord franco-allemand sur l'apprentissage transfrontalier ;
- > la mobilité « longue » à visée certificative ;
- > la mobilité des collaborateurs et formateurs ;
- > le portage des propositions des chambres de métiers françaises et allemandes dans le cadre européen.

Animation de la communauté des responsables Qualité autour de partages et échanges de pratiques

Les responsables Qualité des CMA se sont réunis à huit reprises en 2023 pour :

- > échanger sur leurs process, pratiques et outils portant sur la veille, la formation des formateurs occasionnels, le déploiement de démarches processus, les outils de gestion de la sous-traitance ;
- > identifier, lors d'un atelier fresque du climat animé par la responsable Qualité de la CMA Nouvelle-Aquitaine, les mesures possibles sur le plan personnel et professionnel, visant à s'inscrire dans une dynamique de développement durable ;
- > restituer leurs expériences d'audits de surveillance et de renouvellement ;
- > partager les évolutions législatives et réglementaires impactant leur activité ;
- > formuler des propositions d'évolution du Référentiel National Qualité transmises à la DGEFP.

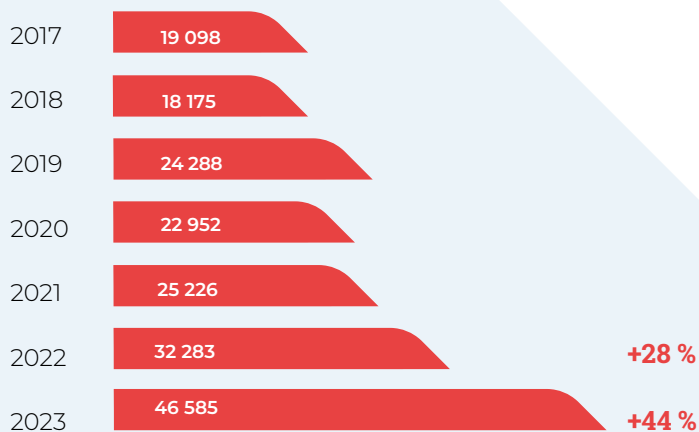
Toutes les CMA sont certifiées Qualiopi. Neuf CMA ont franchi avec succès leur audit de surveillance, deux CMA leur audit de renouvellement en 2023.

Examens Taxi / VTC / VMDTR

En 2023, le réseau a enregistré une augmentation de + 85 % du nombre de candidats par rapport à 2021. Toutes les CMA ont adapté leur calendrier afin de proposer un nombre plus important de sessions d'examen afin de faire face à cette très forte hausse.

En novembre 2023, le ministère des Transports a demandé à CMA France d'intégrer à l'examen national, le sujet du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles dans les transports. En attente de la publication de l'arrêté, CMA France a commencé les travaux afin de répondre à cette demande.

Taux d'augmentation



Les CMA ont enregistré une augmentation de **+85 %** du nombre de candidats par rapport à 2021.

Bilan labellisations 2023

En 2023, plusieurs CMA et organismes de formation hors réseau ont été labellisés pour mettre en place les titres de la filière artisanale.

Liste des nouveaux centres labellisés par CMA France en 2023 :

- > BTM Pâtissier : Institut national de la Boulangerie-Pâtisserie, en partenariat avec la CMA Normandie ;
- > CTM Vendeur en boulangerie-pâtisserie : Campus de Groisy, en partenariat avec la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et la CMA Pays de la Loire ;
- > CTM Préparateur-vendeur en boucherie-charcuterie-traiteur : CMA Occitanie et CMA Pays de la Loire ;
- > CTM Ébéniste : Compagnons Bretagne & Pays de la Loire, en partenariat avec la CMA Bretagne ;

- > BTM Tapissier : Compagnons IDF, en partenariat avec la CMA Île-de-France ;
- > BTM Cordonnier : ERMA Jean Monnet, en partenariat avec la CMA Île-de-France ;
- > CTM Toilettier canin et félin : MFR de Guilliers en partenariat avec la CMA Bretagne ;
- > BM Éducateur comportementaliste canin, félin et NAC : MFR de Mortagne en partenariat avec la CMA Normandie et la MFR de Donneville, en partenariat avec la CMA Occitanie ;
- > BM Peintre en bâtiment : Fédération compagnonnique de Lyon, en partenariat avec la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

Examens des titres de la filière

Plus de 60 commissions de choix des sujets et 10 jurys nationaux ont été organisés par CMA France. Ces réunions ont renforcé l'approche collaborative et démontré la qualité des professionnels désignés par les organisations professionnelles et des formateurs des CMA ou organismes de formation extérieurs.

2023 a vu la mise en place d'un SharePoint qui regroupe en un seul endroit tous les éléments concernant l'organisation des examens et plus de 456 utilisateurs du réseau.

À noter également une exposition dans les locaux de CMA France des meilleurs travaux des candidats au BTM photographe.

Renouvellement et création de nouveaux titres pour la filière des certifications de CMA France

CMA France, en partenariat avec les organisations professionnelles, a poursuivi son travail de renouvellement et de création de titres. En 2023, 9 titres ont été renouvelés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), un titre a été renouvelé au Répertoire Spécifique (RS) et deux nouveaux titres ont été enregistrés auprès de France compétences.

Liste des certifications renouvelées par CMA France en 2023 :

- > Adjoint de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA) ;
- > CTM Crêpier ;
- > CTM Fumiste option ramoneur, option poêlier-atrier ;
- > BM Boucher-Charcutier-Traiteur, option production bouchère, production charcutière et traiteur ;
- > BM Fleuriste ;
- > BM Installateur en équipements électriques ;
- > BM Technicien supérieur en installations sanitaires et thermiques ;
- > BTM Toiletteur canin et félin ;
- > Prothésiste dentaire (Niveau 6) ;
- > Créer et administrer un site internet pour TPE-PME (RS).

Liste des nouveaux titres enregistrés en 2023 :

- > Titre de Brasseur ;
- > BM Éducateur – Comportementaliste canin – félin – NAC.

De nouvelles options et des changements de niveau souhaités par les organisations professionnelles sur certains titres :

L'année 2023 a été marquée par des modifications qui ont été acceptées par les Commissions de France compétences en charge de la certification professionnelle :

- > le BTMS Prothésiste dentaire est passé à un niveau 6 : plus haut niveau désormais des titres portés par CMA France ;
- > le BM Boucher-Charcutier-Traiteur est devenu optionnel avec succès avec une option production bouchère et une option production charcutière-traiteur ;
- > le CTM Fumiste, option ramoneur, option poêlier-atrier en devenant optionnel a permis de sauvegarder deux CTM qui rencontraient peu de flux : le CTM Poêlier-atrier et le CTM Ramoneur.

Réalisation de travaux sur l'ADEA

Tout au long de l'année 2023, des travaux ont été conduits avec les CMA sur le titre d'Assistant au Dirigeant d'Entreprise Artisanale devenu Adjoint au Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA). Ce titre a été renouvelé avec succès par France compétences pour 5 ans à la suite des travaux portant sur les référentiels de compétences et d'évaluation, le nombre de blocs de compétences, le volume horaire des blocs de compétences, la mise en œuvre de kits pédagogiques et de supports de communication afin de développer davantage ce titre.



Métiers d'art



Contributions du réseau des CMA à la construction de la stratégie nationale des métiers d'art (SNMA)

En tant qu'acteur de premier plan dans l'accompagnement et la valorisation des métiers d'art sur les territoires, le réseau des CMA a été une force de propositions pour mieux prendre en compte les spécificités des artisans d'art dans les cinq axes de la stratégie nationale des métiers d'art (SNMA), lancée par les ministères de la Culture et de l'Économie : orientation vers les filières des métiers d'art et sensibilisation des jeunes, formation initiale et continue, développement durable & innovation, métiers d'art & territoires, métiers d'art & développement international.

Participation des CMA au salon international du patrimoine culturel (SIPC)

Pour sa 28^e édition, le salon International du patrimoine culturel (SIPC) s'est déroulé du 2 au 5 novembre 2023, sous le thème « Patrimoine, le défi de la transmission ». Comme chaque année, CMA France s'est mobilisée pour valoriser l'exceptionnel savoir-faire des entreprises artisanales en les soutenant financièrement dans leur participation au SIPC. Cette année, quatre CMA ont exposé conjointement avec leurs entreprises démontrant ainsi la richesse et la diversité des métiers d'art français.

Coordination régionale par les CMA des journées européennes des métiers d'art (JEMA)

Le réseau des CMA joue un rôle central dans chaque territoire en tant que coordinateur régional des JEMA. Pour cette 17^e édition, qui s'est déroulée du 27 mars au 2 avril 2023, le thème « Sublimer le quotidien » a été mis en avant, mettant en lumière le talent des artisans d'art. Le réseau des CMA s'est à nouveau fortement mobilisé pour soutenir et promouvoir cet événement, soulignant ainsi l'importance des métiers d'art dans le patrimoine culturel et économique français.

Collaboration avec l'écosystème d'acteurs des métiers d'art

L'engagement fort de CMA France en faveur des artisans d'art se traduit également par sa collaboration avec des acteurs clés tels que l'Institut national des Métiers d'Art (INMA) et Ateliers d'art de France (AAF).

Au sein de l'INMA, CMA France joue un rôle dans la gouvernance en tant que membre de droit du Conseil d'administration, participant ainsi aux décisions et orientations stratégiques de l'INMA. CMA France est impliquée dans les commissions de formation d'artisans d'art et de manufacture d'art d'AAF contribuant ainsi à la défense et à la promotion des métiers d'art.

CMA International

CMA International fédère, mutualise et valorise toutes les compétences du réseau des CMA au service du développement international de l'artisanat. À travers une approche transversale, CMA International s'appuie sur :

- > le réseau des CMA en tant qu'acteur essentiel des actions internationales grâce à l'implication des élus régionaux engagés, des experts motivés et des artisans, apprentis et formateurs mobilisés ;
- > le groupe de travail CMA International, disposant de compétences avérées sur les thématiques internationales du réseau favorisant la mutualisation de services et d'outils pour une meilleure efficacité ;
- > une équipe projet à CMA France, impulsée par un élu national référent, agissant en tant que fédérateur des actions internationales.

Cette initiative, menée par Gérard Gomez, président de la CMA Nouvelle-Aquitaine, articulée autour des volets export, coopération et internationalisation des parcours de formation, poursuit sa dynamique en 2023 pour faire de l'international une préoccupation de tous.

Faire de l'international une affaire de tous : 6 étapes du Tour de France CMA International

Un Tour de France de lancement de la dynamique CMA International a été décidé pour permettre un dialogue entre les élus sur les activités internationales, partager les expériences et valoriser les actions internationales des CMA pour faire réseau et associer des partenaires locaux.

Après une première étape en décembre 2022 en Bretagne, cinq étapes du Tour de France ont été organisées en 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon, le 14 février, en Île-de-France à Paris, le 30 mai, en Pays de la Loire à Nantes, le 5 juin, en Nouvelle-Aquitaine à Niort, le 15 juin et en Centre-Val de Loire à Orléans, le 23 octobre.

Le bilan de ces étapes est extrêmement positif et répond aux objectifs de partage et de mutualisation ; elles permettent de découvrir la richesse des actions internationales conduites par les CMA. La priorité accordée à la mobilité démontre une large couverture avec divers financements pour les actions de coopération et confirme l'importance de l'export là où ces actions sont déployées.

5 axes de progrès ont été identifiés :

- > veiller au modèle économique pour assurer la pérennité économique des actions internationales ;
- > valoriser l'expertise internationale de l'ensemble du réseau des CMA auprès des partenaires financiers locaux ;

- > défendre un modèle de collaboration et d'accompagnement à l'international ;
- > renforcer les coopérations avec les CMA allemandes et avec les collectivités territoriales pour développer des projets d'envergure européenne et internationale associés à un travail d'influence ;
- > explorer d'autres schémas organisationnels de mise en œuvre de l'action internationale du réseau en s'appuyant de manière transversale sur les CMA disposant d'une expertise avérée et en privilégiant l'inter-régional CMA.

Tour de France CMA International

6 étapes en 2023



CMA International et son volet export

Des entreprises artisanales à la conquête du marché japonais

CMA France a participé à la délégation européenne du commissaire européen à l'Agriculture, dans le cadre de la promotion des produits agroalimentaires auprès des acheteurs japonais. Cette opportunité a permis à CMA France de donner un coup de pouce à l'export en représentant une sélection de 8 entreprises artisanales du secteur agroalimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 15 entreprises de la région Occitanie. Sur ces 23 entreprises, 7 ont établi des relations d'affaires avec les acheteurs japonais rencontrés. La concrétisation de ces affaires en exportations régulières est en cours, ce qui témoigne de la pertinence et de l'efficacité de cette mission.

Cette initiative de mise en relation avec les acheteurs représente un modèle économique intéressant pour les TPE artisanales. En effet, elle offre des opportunités prometteuses en termes de courants d'affaires, de contacts, tout en valorisant la diversité du secteur artisanal. De plus, cette approche se révèle avantageuse sur le plan financier, puisque les entreprises n'ont pas besoin de se déplacer, réduisant ainsi les coûts associés.

En parallèle, cette mobilisation a permis de saisir de nouvelles opportunités pour les entreprises artisanales désormais référencées par la Commission européenne et ouvrant ainsi la voie à une participation à des événements internationaux tels que le salon « Foodex ». Cette présence renforce la visibilité des produits artisanaux français sur le marché japonais, contribuant ainsi à accroître leur notoriété et leur attractivité à l'international.

Cette expérience illustre la capacité de CMA France à accompagner et à promouvoir les entreprises artisanales françaises sur les marchés étrangers et ouvre de nouvelles perspectives de développement et d'expansion pour le secteur agroalimentaire artisanal.



Le catalogue des 23 entreprises représentée, en français et en japonais, est accessible sur le site : <https://www.artisanat.fr/mission-japon>

CMA International et son volet coopération

Poursuite de l'engagement du réseau des CMA au sein de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF)

Le réseau des CMA poursuit son engagement au sein de la CPCCAF dans son action de promotion et de développement des compétences entrepreneuriales en Afrique francophone. La CPCCAF, qui a célébré ses 50 ans le 11 mai 2023, joue un rôle crucial en favorisant la coopération institutionnelle et économique ainsi que le compagnonnage entre les membres de son réseau.

Les CMA françaises participent activement à cette coopération consulaire, mettant l'accent sur le renforcement des capacités des chambres consulaires africaines et des services aux petites et moyennes entreprises. Elles soutiennent également des projets innovants visant à structurer les filières et à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en Afrique.

À travers ces initiatives, les CMA contribuent à diffuser le modèle économique de l'artisanat, fondé sur la proximité, le savoir-faire et la qualité. L'importance de cette coopération et de l'engagement du réseau a été soulignée lors de la 47^e Assemblée générale de la CPCCAF à Cotonou, au Bénin. Ils ont également été mis en avant lors des ateliers de la coopération, organisés par la CMA Bretagne, à Quimper, en novembre 2023. Un stage d'immersion au bénéfice des présidents et secrétaires généraux de chambre de métiers du Sénégal, notamment des chambres de Saint-Louis, de Tambacounda ainsi que de l'Union Nationale des Chambres de Métiers (UNCM) de Dakar a été organisé à CMA France et la CMA de la Bretagne en amont des ateliers de la coopération.

Poursuite d'initiative franco-allemande « Artisans sans frontières (ASF) » au service de la coopération internationale

Le projet ASF, fruit de la coopération des chambres franco-allemandes, a obtenu un financement pour sa phase II, de 2023 à 2025, avec notamment l'extension de la coopération à des partenaires italiens, polonais et ukrainiens. Ce projet vise à élargir le réseau ASF tout en organisant des formations et des missions de compagnonnage artisanal et consulaire. CMA France, en tant que partenaire opérationnel, contribue à ce projet en participant activement au comité de pilotage en coordonnant les activités de planification, de recherche de financements et de communication.

La participation de CMA France aux activités de réseautage contribue à accroître la visibilité du projet, mettant en avant les compétences des artisans européens au service des organisations concernées. En complément, le réseau des CMA, et plus

particulièrement la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, s'est vu confier la réalisation d'une mission de compagnonnage institutionnel à Madagascar. Ce projet représente un levier stratégique pour renforcer la légitimité et la reconnaissance de CMA France en tant qu'acteur des politiques internationales de l'État. Il constitue également un levier pour négocier des actions et des financements supplémentaires, capitalisant sur les expériences passées et assurant la continuité des projets. En tant que projet emblématique, il revêt un intérêt symbolique, notamment en raison de la propriété commune de la marque Artisans sans Frontières avec son homologue allemand, le ZDH – Zentralverband des Deutschen Handwerks – et représente un enjeu majeur pour la dynamique CMA International et le renforcement de l'axe de coopération franco-allemande.



Accueil à CMA France des partenaires du Sénégal



Coopération avec le Liban : résidence d'artisans d'art en France

CMA France a coordonné avec succès un projet en partenariat avec l'Institut français du Liban et Galop, concessionnaire exclusif d'Hermès au Liban, dans le cadre du programme NAFAS. Ce programme avait pour objectif de dynamiser la création, la production et la formation des artisans d'art libanais, en leur offrant des résidences de deux semaines à un mois en France. CMA France a lancé un appel à manifestation au réseau pour solliciter l'intérêt des CMA. Les CMA Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes ont répondu favorablement à cet appel en accueillant des artisans libanais.

Cette initiative a permis à trois groupes d'artisans libanais, spécialisés dans le travail du cuir, la ferronnerie, la céramique et la lutherie, d'expérimenter, de créer et d'enrichir leurs pratiques grâce à des résidences en France. Les artisans français ont partagé leurs savoir-faire et expériences, renforçant ainsi les liens entre les deux communautés d'artisans et favorisant un échange culturel et professionnel fructueux. Cette collaboration exemplaire démontre l'importance de la solidarité et de la coopération dans le secteur de l'artisanat, et souligne le potentiel d'enrichissement personnel et professionnel qu'elle offre.

NAFAS
Dispositif Artisans

Dispositif de résidences
pour les artisans d'art
libanais

Un programme de



Liberté
Créativité
Diversité

avec l'appui de CMA
France et de son réseau



CMA International et son volet internationalisation des parcours de formation

En 2023, le réseau des CMA a continué le développement de la mobilité européenne et internationale. L'accréditation Erasmus+ a été obtenue par 3 nouvelles régions : les CMA Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que le CFA de la CMA de Guyane.

Tout au long de l'année 2023, de nouveaux projets ont été organisés par les CMA. À l'occasion de l'anniversaire du Traité de l'Élysée (1963) et des 60 ans de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), le réseau a réaffirmé et renouvelé les objectifs des jumelages franco-allemands historiques et poursuit l'ouverture vers d'autres pays :

- > le 60^e anniversaire du partenariat entre la Chambre des métiers de Munich et de la Haute-Bavière et la CMA de Bretagne a permis de signer un protocole d'accord pour réaliser de nouvelles formes d'échanges entre les professionnels bretons et bavarois (encadrement, enseignants, personnels administratifs) ;
- > la CMA de Lyon-Rhône et la CMA de Cologne ont témoigné de 67 années de coopération lors d'une rencontre qui a permis de renforcer le jumelage et de proposer des nouvelles actions ;
- > la mobilité franco-allemande était également à l'honneur en Occitanie. À l'occasion de la professionnalisation des référents mobilité, les CFA de Rivesaltes et de Cahors ont conçu et mis en pratique un projet de mobilité sous la forme d'un « challenge chignon » avec les écoles professionnelles autour de Dortmund ;

- > la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur et la HWK Dresden ont poursuivi leur partenariat dans le cadre de PRO TANDEM. L'accueil d'apprentis allemands (plombiers, chauffagistes, climatisation) a été organisé en juin 2023 à Digne-les-Bains. Le plan d'internationalisation Erasmus+ de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur prévoit également des mobilités pour 70 apprentis de la région sur 3 autres destinations : Slovénie, Italie, Espagne ;
- > pour le « Joli mois de mai », la CMA Nouvelle-Aquitaine a organisé de nombreuses animations dans les 15 sites de son CFA régional, afin de promouvoir la mobilité européenne auprès de ses jeunes apprenants ;
- > accréditée Erasmus+, la CMA de La Réunion affiche un bilan très positif : après 30 heures de préparation, 6 groupes pour un total de 41 apprentis accompagnés pendant 3 semaines en entreprise en Espagne, Italie et en Irlande.

Pour représenter et outiller le réseau des CMA dans ces développements sur le terrain, CMA France :

- > a continué de positionner le réseau dans la professionnalisation des référents mobilité (MOBLT) ;
- > s'est positionnée en faveur de la proposition de loi « pour un Erasmus de l'apprentissage » voté en fin d'année par le Sénat ;
- > a construit avec ses partenaires européens les bases pour renouveler et digitaliser un label pour les entreprises engagées dans la mobilité ;

- > est intervenue à une table ronde et en animation d'un atelier lors d'une rencontre européenne dans le cadre de l'Année européenne des compétences, organisée par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation à Bordeaux du 13 au 15 novembre 2023. Cette rencontre européenne a réuni 140 professionnels de 27 pays pour partager les meilleures pratiques, favoriser l'ouverture internationale des formations par apprentissage en Europe et développer de nouveaux partenariats.



6

Équilibre et transparence

Les ressources

➤ 55

**Le dialogue social
et les instances paritaires**

➤ 56

**Au service des élus
et des collaborateurs du réseau**

➤ 58



Les ressources

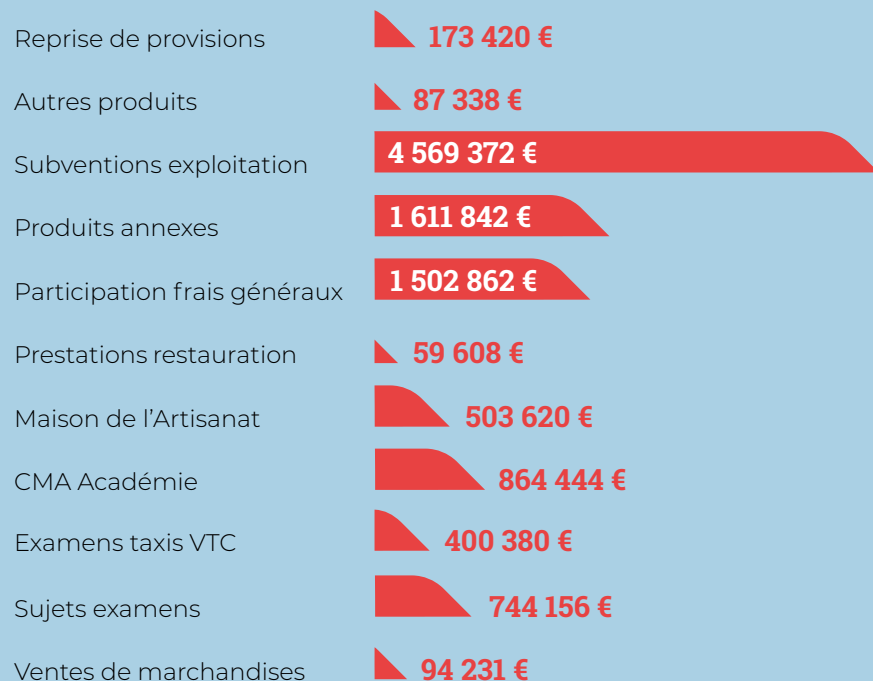
En 2023, CMA France a perçu 13 900 000 euros de taxe additionnelle à la CFE et 3 309 596 euros au titre de la taxe des micro-sociaux.

Taxes pour frais de chambres de métiers perçue



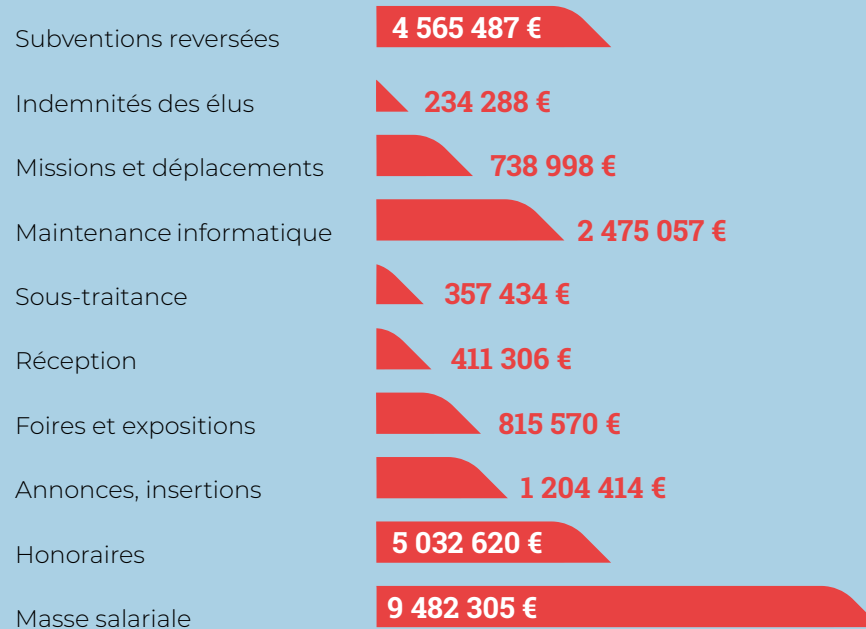
Les principaux produits pour l'exercice 2023, hors taxe pour frais de chambre de métiers, se répartissent comme suit :

Principaux produits



Le détail des principales charges pour 2023, hors reversement de taxe pour frais de chambre de métiers, est le suivant :

Principales charges



Le dialogue social et les instances paritaires

L'année 2023 a été marquée par un dialogue social soutenu, avec de nombreuses rencontres entre le collège employeur et salariés, par la mise en œuvre de projets importants.

Le réseau des CMA a souhaité mettre en place un dispositif mutualisé et donc harmonisé sur le périmètre du réseau des CMA, dans le cadre du renouvellement du dispositif de régime complémentaire santé collective à adhésion obligatoire des chambres pour les agents.

Cette décision s'est matérialisée par la souscription d'un contrat au 1^{er} janvier 2024 auprès d'un organisme gestionnaire habilité, « AESIO », avec des conditions attractives tant au niveau tarifaire que des garanties, permettant ainsi de répondre au plus grand nombre, tout en apportant une couverture importante pour les assurés et de l'équité dans la prise en compte des agents.

Par ailleurs, la remise en concurrence du régime de prévoyance – rendu obligatoire par le Statut du personnel pour les risques invalidité, incapacité et décès – a pris effet au 1^{er} janvier 2024 couvrant également une assurance complémentaire dite de maintien de salaire consistant à assurer l'obligation de maintien de salaire à la charge de l'employeur, ce notamment au cours de la période de trois mois précédant la mise en œuvre du dispositif de prévoyance, en complément des indemnités journalières de sécurité sociale. L'assureur AXA a été retenu au bénéfice d'un tarif intéressant sur le régime principal (prévoyance) et d'une offre équilibrée sur le régime maintien de salaire.

Tout au long de l'année 2023, le logiciel paie CEGID a été déployé, projet de grande ampleur et essentiel aux fins d'obtenir des données fiables et harmonisées dans des temps courts avec possibilité de cartographie des indicateurs par CMA et compilation au niveau national.

Le dialogue social s'est concrétisé par 19 réunions, auxquelles s'ajoutent 6 comités de réflexion entre la direction RH et les organisations syndicales organisés pour préparer les sujets portés devant les instances, dans l'objectif de fluidifier les échanges et de créer les conditions du dialogue social.

L'avis de la CPN52 – commission paritaire présidée par le représentant du ministre en charge de l'Artisanat qui a pour objet de valider les propositions émises en CPN 56 – en date du 7 juin 2023, publié au Journal Officiel le 20 juin 2023, acte les avancées marquantes suivantes :

- > la possibilité d'abaisser la durée du stage probatoire et de la période probatoire de 1 an à 6 mois ;
- > la suppression de la décote des 10 points d'indice pour les agents recrutés comme stagiaire ;
- > l'intégration des jours d'ancienneté au Compte épargne temps ;
- > la modification de l'article 50 du Statut avec l'intégration des autorisations d'absence dans le cadre de la PMA ;
- > la création d'un congé de présence parentale. Ce congé permet à un parent, lorsque la maladie, un accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité et nécessite une présence à ses côtés ;
- > la création des fiches emploi : chargé de développement commercial et conseiller clientèle ;
- > la valeur du point a été portée à 5,50 euros, impliquant ainsi un relèvement de la masse salariale important.

Instances	Nombre de réunions
GT collègue employeur CPN 56	6
GT collèges employeur et salariés CPN 56	3
CPN 56	4
CPN 52	1
Conseil de discipline	11
Observatoire national des emplois	5
Comités de réflexion	6

Au service des élus et des collaborateurs du réseau

La mission d'aide de CMA France en direction du réseau

En sa qualité de tête de réseau, CMA France vient en aide à toute CMA qui rencontre des difficultés de gouvernance, d'organisation ou financière.

Cette aide peut revêtir plusieurs formes.

Ainsi, en 2023, CMA France est intervenue en faveur de la CMA de Mayotte qui a rencontré de nombreuses difficultés, à la fois financières et organisationnelles, et dont l'Assemblée générale a été dissoute en novembre 2023.

Trois missions ont également été diligentées à la CMA de Guyane et ont concerné une enquête administrative sur les risques psychosociaux, les affaires générales, et la formation et l'emploi.

CMA France a nommé un « référent Guyane » pour une durée de six mois, pour permettre aux services de la CMA de se réorganiser autour d'un secrétaire général. Une avance de taxe pour frais de CMA a été consentie à la CMA par CMA France et un moratoire de deux ans a été sollicité auprès de la CNAV pour permettre à la chambre de solder sa dette sociale.

CMA France a enfin proposé un mode de fonctionnement pour la mise en œuvre de services communs pour les CMA Antilles et Guyane avec pour objectif la mutualisation des compétences liées à la fonction gestion, comptabilité et finances.

La mutualisation des directions support dans les CMA d'Outre-mer

Un séminaire, organisé du 25 au 27 juillet 2023 en Martinique, a permis d'aboutir à la signature d'une convention de mise en œuvre de services communs par les trois présidents du Bassin Antilles-Guyane et du président de CMA France.

Cette convention prévoit la création commune à l'ensemble des trois CMA Martinique, Guadeloupe et Guyane :

- > d'une direction administrative et financière basée en Martinique ;
- > d'une direction ressources humaines – paie basée en Guadeloupe ;
- > d'une direction communication – marketing basée en Guyane ;
- > d'une direction des systèmes d'information.

Accompagnement des chambres – modèles juridiques

Dans le cadre des transformations engagées au sein des chambres, CMA France a élaboré des modèles de délégation de pouvoir, des modèles de contrats, ainsi que des clauses types, offrant ainsi des outils standardisés destinés à harmoniser les pratiques au sein des chambres. Cette démarche vise à faciliter l'adoption d'une approche cohérente et efficace.

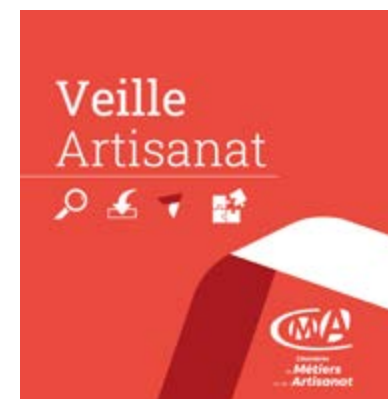
Veille Artisanat

Veille Artisanat s'inscrit dans une démarche de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers et de l'artisanat et de l'économie de proximité.

Pour cela, elle dispose :

- > d'une plateforme Veille Artisanat <https://veille.artisanat.fr> ;
- > d'une base de données bibliographiques Infoartisanat <https://infoartisanat.artisanat.fr/> ;
- > d'un service d'assistance informationnelle.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des missions de mise à jour et d'enrichissement des données et d'appui informationnel, ainsi que la poursuite de la mise à jour régulière d'une synthèse sur les mesures d'urgence liées à la crise énergétique.

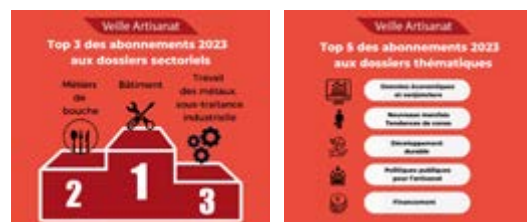




Mise à jour et enrichissement des données

Veille Artisanat, c'est :

- > une plateforme d'actualités ouverte en 2010 ;
- > structurée autour de 10 dossiers filières et 12 dossiers thématiques (en novembre 2023, clôture du dossier Covid-19, qui n'était plus alimenté. Les actualités rattachées ont été ventilées dans les autres dossiers) ;
- > près de 3 000 actualités publiées en 2023 ;
- > une notoriété en croissance ;



- > une valorisation du service auprès du réseau (actualités, lettre hebdomadaire CMA France, vidéo de présentation) ;
- > une hausse de 7 % des abonnés aux comptes Facebook et X (anciennement Twitter). Sur le 2^e semestre 2023, après la création d'une page LinkedIn « entreprise », +44 % d'abonnés ;
- > 4 147 abonnés à la plateforme Veille Artisanat en 2023, dont 420 nouveaux (+69 % par rapport à 2022), avec une majorité d'abonnements aux alertes hebdomadaires (près de 50 %), suivi par les alertes quotidiennes (38 %) et dans une moindre mesure, les flux RSS (12 %). On dénombre également 46 nouveaux abonnements via l'appli mobile.

Infoartisanat

Une base documentaire constituée depuis 1991 :

- > 632 nouvelles références ont été intégrées en 2023, en hausse de 9 % par rapport à 2022 ;
- > nombre total de références : 12 000 documents, dont plus de 5 600 visibles dans le catalogue en ligne ;
- > des bibliographies thématiques réalisées par le service à l'occasion d'événements sont valorisées en page d'accueil d'InfoArtisanat et sur le site Artisanat.fr, concernant :
 - l'apprentissage (Semaine de l'apprentissage 2023, Assises de l'apprentissage) ;
 - la création-reprise d'entreprise ;
 - les mobilités.





108 demandes
Recherches
spécifiques sur
une thématique

29 demandes
externes (réseau CMA
et hors réseau)

79 demandes
(+41 %)
internes
à CMA France

Appui informationnel

Appui au réseau :

- > réalisation d'une synthèse sur les mesures d'urgence liées à la crise de l'énergie, à destination des directeurs territoriaux et des correspondants Offre de services (23 mises à jour en 2023) ;
- > mise en place de veilles spécifiques :
 - sur les appels à projets ;
 - sur la hausse des coûts de l'énergie pour la Task Force énergie constituée au sein des référents Développement durable du réseau ;
 - sur les filières REP pour le groupe de travail Répar'Acteurs-REP constitué au sein des référents Développement durable du réseau.

Diffusion sélective d'information en interne, par service

L'étude des besoins des différentes équipes s'est poursuivie tout au long de l'année. Le service Veille Artisanat s'attache à ajuster ses envois au regard des retours réguliers des services.

Partenariats / syndication de contenu

Les actions déjà en cours se sont poursuivies sur 2023 :

- > flux RSS d'actualités Transmission-reprise implanté sur le site Entreprendre dans l'Artisanat ;
- > présence dans l'intr@cma dans plusieurs dossiers thématiques ;
- > partenariats d'échanges avec le Pôle ATEN et l'ITEMM ;
- > référencement sur France Num ;
- > flux formation pour l'ISM dans le cadre de sa certification Qualiopi ;
- > partenariat entre Veille Artisanat et le service Études et Prospectives de Bpifrance Création dans le cadre de leurs Dossiers Projecteurs : valorisation de Veille Artisanat dans 5 dossiers publiés en 2023.

CMA Académie

Il existe plusieurs possibilités de recourir à CMA Académie avec les formations qui peuvent être réalisées en INTRA-CMA pour des actions de formations collectives organisées sur chaque territoire ou en INTER-CMA pour répondre aux demandes individuelles. Elles sont organisées à Paris dans les salles de CMA France.

Il est également proposé de l'accompagnement sur-mesure. CMA Académie s'adapte aux besoins spécifiques, de la détection des besoins à l'ingénierie pédagogique, en passant par le recrutement des formateurs.

Le travail d'optimisation des procédures et de dématérialisation, qui a été entamé en 2022, a été renforcé en 2023 avec un passage sur Salesforce prévu en 2024.

Le renouvellement de la certification Qualiopi est intervenu en octobre 2023.

CMA Académie a organisé en 2023 plus de 264 sessions de formation (222 sessions INTRA et 42 sessions INTER) recommandées à 86 %* par les 2 035 stagiaires.

Après l'année 2022, qui fût une année d'évolution du CFCMA en CMA Académie, l'objectif en 2023 était de renforcer l'accompagnement des chambres dans le développement des compétences des élus et collaborateurs :

- > en continuant de proposer des formations de qualité pour acquérir des pratiques harmonisées entre les différents établissements et participer à une logique réseau ;
- > en mettant en place des formations sur mesure émanant des besoins spécifiques du réseau ;

- > en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques innovants (durée, modalités d'animation, développement de parcours spécifiques, solutions d'interactivités) ;
- > en favorisant les partages d'expériences.

En s'appuyant sur les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des établissements et les différents échanges avec les équipes des directions des ressources humaines, un catalogue de formation 2023 a été rendu disponible sur le site de la CMA Académie depuis octobre 2022, autour de 3 axes prioritaires :

- > le management ;
- > la relation client/commercialisation ;
- > la conduite de projet.

Les formations les plus demandées en 2023 :

- > la relation client et la commercialisation de l'offre de services ;
- > être nouveau formateur en centre de formation ;
- > les formations juridiques et réglementaires sur les entreprises artisanales ;
- > sauveteur secouriste du travail (niveau initial) ;
- > rôle & fonctionnement du CHSCT. Cette formation, créée par des formateurs internes au réseau en 2022 puis reprise par un prestataire en 2023, est à destination des élus artisans et salariés. Elle a été largement déployée. Un niveau 2 sera proposé en 2024 avec possibilité de faire un focus sur une thématique plus précise (RPS, harcèlement, etc.).

CMA Académie a continué de proposer des formations pour les élus et a organisé 3 journées de formation à destination des présidents à CMA France avec des thématiques portant sur la responsabilité du président régional, le développement économique, l'apprentissage, les partenariats avec les Collectivités territoriales, le dialogue social, le rôle et les missions du président de niveau départemental ou encore la prise de parole et le média training.



7

Les forces internes

CMA France de l'intérieur

➤ 63

La gouvernance

➤ 64

CMA France de l'intérieur

CMA France, ce sont 112 agents, dont 1 apprenti, répartis dans 9 directions, au service du réseau des CMA.

La rénovation des locaux de CMA France a abouti à une meilleure fonctionnalité des bureaux et espaces d'accueil.

Les travaux ont permis d'isoler thermiquement le bâtiment selon les prescriptions du Gouvernement. Les murs de façade ont été doublés par l'intérieur, les combles mieux isolés, les fenêtres vétustes remplacées. Les sols ont également été restaurés

Ce chantier a fait l'objet d'une grande attention sur le réemploi des matériaux afin de minimiser l'empreinte carbone. Les placards en bois intégrés, les plans de travail d'anciens bureaux ont été réutilisés pour construire des bibliothèques. Les nouveaux bureaux ont été construits à partir de lattes de parquet recyclées.

De nouveaux espaces ont été créés pour mieux accueillir les élus.

Tous les étages disposent désormais d'au moins une salle de réunion et d'une « cabine téléphonique ». Des espaces détente ont été intégrés.

Maison de l'Artisanat

Le service dédié à la commercialisation des espaces locatifs de CMA France, sous le nom de « *Maison de l'Artisanat* », comprend un auditorium de 311 places, un espace polyvalent « Espace Marceau et son foyer » avec des salons haussmanniens et une cour intérieure.

Ces locaux sont commercialisés pour tout type d'événement : séminaires, conventions du personnel, assemblées générales, conférences, tables rondes, remises de prix, dîners de gala, cocktails, petits-déjeuners d'affaires, Fashion Week, showrooms, shootings publicitaires, tournages pour films et séries.

503 620 €

Le chiffre d'affaires 2023 de la Maison de l'Artisanat



La gouvernance

L'Assemblée générale de CMA France s'est réunie en session ordinaire de printemps, les 23 et 24 mai 2023, puis d'automne, les 5 et 6 décembre 2023.

Les deux sessions ordinaires ont permis à chaque commission de CMA France de présenter ses travaux.

Elles ont été l'occasion de recevoir Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme en décembre 2023 ; une vidéo enregistrée en amont par la ministre a été projetée aux membres de l'Assemblée en mai 2023.

Quatre conventions ont été signées avec :

- > La Banque de France dans le cadre du dispositif EDUCFI. L'ambition de cette convention est de conduire des actions communes pour promouvoir l'éducation économique, budgétaire et financière auprès des jeunes des Centres de formation par apprentissage, des porteurs de projet et chefs d'entreprise artisanale ;



Signature d'un partenariat avec la Banque de France.



Signature d'un partenariat avec France Urbaine.

- > France-Urbaine, dont l'objectif est de développer des actions communes, et de construire des « boîtes à outils » pour permettre à leurs membres respectifs de conclure des partenariats adaptés aux réalités et priorités locales ;

- > L'union nationale des missions locales. Les Missions locales interviennent dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture et accompagnement global, pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problématiques liées à leur insertion sociale et professionnelle. Depuis, la signature de la convention de partenariat en 2019, neuf conventions régionales ont été signées entre les Missions locales et les CMA permettant la déclinaison opérationnelle des objectifs et des axes de travail de la convention nationale. À noter que les Missions locales sont des partenaires essentiels et incontournables du réseau des CMA.



Signature d'un partenariat avec l'UNML.

La gouvernance, c'est :

- > une Assemblée générale ;
- > un Bureau ;
- > une conférence des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de région ;
- > des commissions organiques – personnel, finances ;
- > des commissions d'étude – affaires générales, formation, développement économique et territorial, communication et marketing ;
- > des commissions spécifiques – Outre-mer, Indemnité compensatrice des anciens présidents de chambres de métiers et de l'artisanat.

Chaque président siège à l'Assemblée générale et dans une commission d'étude ou à la commission des finances de CMA France, qu'il soit président d'un établissement public de région (CMA) ou d'une chambre de niveau départemental (CND).

En effet, 25 % (fin 2021) et 54 % (en 2023) des jeunes accueillis dans le dispositif Prépa Apprentissage ont été orientés par les Missions locales. Le 16 mars 2023, un COPIL National composé de 5 élus de chacun des deux réseaux a permis d'engager des perspectives de travail et d'ajouter de nouveaux axes à la convention qui a été renouvelée lors de l'Assemblée générale de CMA France en mai 2023 pour une durée de 3 ans ;

- > La société nationale des MOF dont l'objectif est de mettre en œuvre la promotion de l'excellence dans les métiers au travers du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France ».



Signature d'un partenariat avec la société nationale des MOF.

Deux études ont été présentées :

- > l'étude Qualitest sur les pratiques, attentes et besoins des clients des CMA en matière de formations digitalisées ;
- > l'étude micro-entrepreneurs dans l'artisanat élaborée en collaboration avec l'ISM.

Le sociologue Jean Viard, sur le thème « La perception de la valeur travail dans la société française », puis le journaliste François Lenglet, sur le thème « Les nouveaux enjeux économiques de la France en 2024 », sont intervenus devant les membres de l'Assemblée.

Au cours des deux sessions ordinaires, les membres de l'Assemblée ont adopté :

- > la grille des emplois de CMA France mise à jour ;
- > une délibération relative au versement d'une prime à des collaborateurs de CMA France pour l'année 2022 ;
- > une délibération actant les paramètres de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat en 2023 pour les agents du réseau ;
- > une délibération visant à doubler les montants inscrits à l'arrêté publié le 20 septembre 2023 relatif au forfait hébergement des agents de CMA France ;
- > le bilan du Contrat d'objectifs et de performance pour 2022. Le Contrat d'objectifs et de performance pour 2023 a ensuite été présenté.

Le contexte a conduit à la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, le 10 octobre 2023, avec, pour point principal à son ordre du jour, la stratégie des combats à mener pour le réseau et les orientations stratégiques communes.

Les combats à mener et les orientations stratégiques communes

Au regard de la situation financière du réseau, il a paru indispensable de réaffirmer tout l'intérêt des audits organisationnel, financier et patrimonial en cours sur l'ensemble du réseau des CMA et d'acter la mise en œuvre par les Cabinets Mazars et Convictions RH d'un audit organisationnel et financier de CMA France qui a débuté le 18 octobre 2023.

Plusieurs orientations stratégiques communes ont été actées par les membres de l'Assemblée générale, prenant en considération la poursuite de la trajectoire baissière de la taxe pour frais de CMA et l'impact de la baisse des niveaux de prise en charge des coûts contrats :

Accompagnement des entreprises

- > Développement économique : prioriser et renforcer les offres du réseau en développement économique.
- > Développement territorial : s'assurer du bon équilibre financier des conventions avec les EPCI.



Formation continue et formation initiale

Dans le cadre de la formation continue :

- > augmenter la commercialisation des produits de formations courtes, notamment en 100 % digital ;
- > augmenter la commercialisation des produits de formations courtes Packs créateur ;
- > augmenter la commercialisation des produits de formations courtes techniques ;
- > préciser certaines modalités d'organisation de la formation continue.

Dans le cadre de la formation initiale :

- > augmenter le chiffre d'affaires de la formation initiale ;
- > diversifier les activités des CFA hors temps de formation.

Marketing

- > Rationaliser la présence du réseau sur les salons.
- > Concentrer les efforts de communication du réseau.
- > 3006 – numéro national, seul numéro de contact du réseau.
- > Mettre en place l'expérience client digitalisée dans chaque CMA.
- > Déterminer la stratégie marketing du réseau en formation initiale et continue.

Ressources humaines

- > Réforme de l'annexe X du statut du personnel des CMA.
- > Concertation nationale sur la mise en œuvre des mesures sociales collectives.
- > Préciser certaines modalités d'organisation des CMA afin d'optimiser le fonctionnement en agissant sur les ressources et les charges.

Pilotage

- > Définir de nouveaux critères de répartition de la taxe pour frais de CMA – TFCMA.
- > Adapter les objectifs du COP et des COM à la baisse de la TFCMA.
- > Mieux accompagner le pilotage financier du réseau.
- > Travailler une baisse des charges de structure dans toutes les CMA.
- > Arrêt des actions internationales institutionnelles et de coopération excepté les relations historiques du réseau avec les partenaires allemands, les échanges avec les apprentis et sauf si le modèle économique est avéré.
- > Initier une approche inter-régionale des outils de formation pour optimiser notre appareil de formation.
- > Étudier la pertinence de créer des filiales.

- > Gestion des investissements au sein du réseau.
- > Optimiser le patrimoine.
- > Optimiser les modalités d'organisation des réunions.

Répartition de la taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat

L'Assemblée générale ordinaire, dans sa session de printemps 2023, a adopté une délibération fixant la répartition du plafond de la taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat – 162 567 555 euros – entre les établissements publics du réseau.

Après avoir pris connaissance du bilan des projets nationaux communs pour 2022 et adopté les propositions pour 2023 concernant la e-formation, la data artisanat, la communication et la poursuite de la migration de l'outil SAP S4HANA, l'Assemblée générale a adopté le montant du droit fixe de la taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat pour 2024 – soit 0,3275 % du plafond de la Sécurité sociale en vigueur au 1^{er} janvier 2024, par assujetti –, puis a fixé à 70 % le montant du droit additionnel à la taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat.

Les membres de l'Assemblée générale ont ensuite adopté les premiers principes de la répartition de la taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat 2024 entre les établissements du réseau, en prenant en compte la baisse annoncée du plafond de la taxe pour 2024 de 13,25 millions d'euros.

Fonds de solidarité

L'Assemblée générale a créé, les 6 et 7 décembre 2022, un fonds de solidarité dont l'objectif est de soutenir les CMA rencontrant des difficultés financières transitoires et d'accompagner, à leur demande, des CMA dans un projet de restructuration.

Ce fonds est alimenté par l'ensemble des chambres.

En 2023, sept CMA ont fait appel au fonds de solidarité. Sur proposition du Bureau de CMA France, les membres de l'Assemblée générale ont décidé d'attribuer aux chambres demandeuses :

- > 586 911 euros à la CMA Bourgogne-Franche-Comté ;
- > 1 138 191 euros à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes ;
- > 500 000 euros à la CMA Martinique ;
- > 500 000 euros à la CMA Guadeloupe ;
- > 325 000 euros à la CMA de La Réunion ;
- > 200 000 euros à la CMA de Mayotte ;
- > 400 000 euros à la CMA de Guyane.

Les membres de l'Assemblée générale ont précisé, concernant les CMA d'Outre-mer, que 50 % de la somme attribuée leur sera versée au titre du fonctionnement de leur établissement, les 50 % restant seront assortis à la mise en place de la mutualisation des directions des fonctions supports dans les bassins Antilles et La Réunion/Mayotte.

Les travaux des commissions

Commission du personnel

L'Assemblée générale a validé les travaux de la commission du personnel portant sur un bilan du dialogue social et une réflexion sur les axes de communication des travaux, la complémentaire santé obligatoire et de prévoyance pour le réseau, le baromètre social et son plan d'action, la mise en place du logiciel paie CEGID et des logiciels SIRH.

Elle a également validé la création de fiches emploi repère et emploi type pour répondre aux besoins du réseau sur les fonctions commerciales.

Commission des finances

Les membres de l'Assemblée générale ont adopté le budget exécuté 2022, le budget rectificatif 2023 puis le budget prévisionnel 2024.

Ils ont :

- > fixé la participation financière des CMA à MIF Expo 2023 et décidé de reconduire cette action à l'identique en 2024 ;
- > fixé à 0,80 euro HT à compter de janvier 2023 la facturation des CMA par appel dans le cadre du fonctionnement du numéro unique 3006 ;
- > acté le schéma économique de la commercialisation par la plateforme e-formation ;
- > augmenté les plafonds de remboursement des nuitées des présidents en déplacement à Paris à 220 euros au lieu de 200 euros précédemment ;
- > décidé du maintien du taux d'appel à cotisation pour le fonds de calamités et de catastrophes naturelles en 2024, soit 0,10 euro par assujetti.

Les membres de l'Assemblée ont également validé le versement par le fonds de structuration et de développement national à la CMA Bourgogne-Franche-Comté de 300 000 euros remboursables sur 3 ans, pour financer une partie de l'achat d'un site. Il s'agissait de la première demande d'intervention de ce fonds doté de 2 millions d'euros.

Les membres de l'Assemblée générale ont enfin décidé de modifier les tarifs pour les formations intra de CMA Académie pour les rendre plus attractifs. Trois niveaux de tarifs seront appliqués en fonction des formations : 1 000 euros/jour, 1 300 euros/jour, 1 550 euros/jour.

Commission du développement économique et territorial

Les membres de l'Assemblée, après avoir revu l'ensemble des tarifs de l'offre formalités en direction des mandataires pour les rendre plus attractifs, ont validé la proposition de délibération visant à étendre l'offre « appui métier » aux micro-entreprises, entreprises individuelles et sociétés à un tarif identique à celui pratiqué pour les mandataires, soit 75 euros HT par dossier.

Concernant le Pass CMA Liberté, qui permet un accompagnement individuel et complet, l'Assemblée générale a, sur proposition de la commission, supprimé la remise en vigueur de 40 % applicable les six premiers mois et fixé le tarif d'abonnement à 19,90 euros par mois pour un engagement minimum de six mois reconductibles tacitement pour des périodes équivalentes. Un espace avantage sera créé permettant aux abonnés de bénéficier de remises sur des offres partenaires nationales.



L'Assemblée générale a décidé de fixer les tarifs de l'offre de formation parcours créateurs – qui permet d'acquérir les connaissances nécessaires à la création ou la reprise d'une entreprise – à 20 euros TTC pour les packs et 28 euros TTC pour les modules individuels.

Dans le cadre de Répar'Acteurs, qui évolue vers une marque collective, la tarification de son usage a été fixée à 50 euros TTC par an, réglables en une fois pour trois ans. À ce jour, plus de 6 500 entreprises sont labellisées Répar'Acteurs.

En parallèle, CMA France a déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2024 tendant à fixer le taux de TVA de la réparation à 5,5 %.

L'Assemblée a également décidé du lancement de marchés mutualisés pour :

- > l'acquisition en marque blanche d'un service de dépôt d'annonces légales en ligne ;
- > l'acquisition d'un coffre-fort numérique d'échanges sécurisés avec les mandataires.

Commission de la formation

Tout comme le financement de la formation des artisans et les modalités de financement du FAFCEA, le dossier des NPEC a été suivi par les membres de l'Assemblée concernant les actions à mettre en place pour le développement des titres de la filière et la digitalisation de l'offre de formation.

Une convention de partenariat entre le Comité national d'accueil et d'actions pour les Réunionnais en mobilité (CNARM), le Conseil Départemental de La Réunion, la CMA La Réunion et CMA France a été proposée à l'Assemblée, donnant un avis favorable à sa signature qui s'est déroulée le 18 octobre 2023. Le CNARM est une association dont l'objet est de faciliter la mobilité et la réussite de jeunes réunionnais qui souhaitent notamment enrichir leur expérience professionnelle en accomplissant tout ou partie de leur formation par apprentissage en métropole, et ce en les aidant financièrement. Ils sont sélectionnés, préparés puis accompagnés à la mobilité à la fois par le CNARM et la CMA La Réunion.

CMA France coordonne et anime cette démarche auprès des régions volontaires.

Commission des affaires générales

Dans une démarche visant à renforcer l'éthique et la transparence au sein des instances, les membres de l'Assemblée générale ont validé une mise à jour de la charte déontologique des élus. La première version de cette charte, approuvée en juin 2020, est ainsi complétée par des précisions tenant au devoir de réserve et à la prévention des conflits d'intérêts.

Cette initiative reflète l'engagement du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat à promouvoir une gouvernance responsable et transparente au sein de ses instances, mettant en place des mesures concrètes pour anticiper et éviter tout potentiel conflit d'intérêts.

L'Assemblée générale a également validé des changements au règlement intérieur type proposé aux CMA. Ces modifications avaient pour objectif de clarifier certains dispositifs et d'harmoniser les règles avec les évolutions législatives et réglementaires récentes.

Elle a également validé le règlement intérieur du fonds de structuration et de développement national et celui du fonds de solidarité, précisant son financement et les modalités d'intervention du fonds en 2023.

Dans une démarche proactive visant à renforcer la coordination et à réaliser des économies d'échelle au sein du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, plusieurs axes communs ont été identifiés.

Le premier axe de cette initiative concerne la mise en place d'un outil de contrôle de gestion. Cet instrument vise à renforcer la capacité de pilotage et de reporting des chambres, favorisant ainsi une gestion plus efficiente.

Le deuxième volet de cette démarche envisage de doter le réseau d'un outil permettant l'interfaçage entre le logiciel de gestion des chambres et la solution de facturation de l'État.

Enfin, le troisième aspect de cette proposition concerne l'instauration d'un marché mutualisé visant à doter le réseau d'outils de gestion de patrimoine, englobant aussi bien le mobilier que l'immobilier. Étant donné les obligations complexes liées à la gestion du patrimoine des chambres de métiers et de l'artisanat, telles que les amortissements, les contrôles techniques périodiques, les travaux, les contrats de maintenance, les contrats de fournitures d'eau, gaz, électricité, et la mise en œuvre des obligations réglementaires, cet outil de gestion se révèle indispensable.

Cette triple initiative, validée par les membres de l'Assemblée générale, vise non seulement à rationaliser les processus internes des chambres de métiers et de l'artisanat, mais également à optimiser le temps des collaborateurs dédié à la gestion de ces problématiques complexes.

Commission de la communication et du marketing

Les membres de l'Assemblée générale ont adopté les propositions de la commission concernant le développement de la visibilité du réseau, la conquête de nouveaux clients et la vente de l'offre de services.

Commission de l'Outre-mer

L'Assemblée générale a adopté les travaux de la commission Outre-mer sur la poursuite de la mutualisation des fonctions supports engagée entre les CMA d'Outre-mer, le projet de déploiement de la solution SalesForces assorti d'une demande de lissage du coût, la mise en œuvre de la convention Destination France. La commission a également demandé que, dans les Outre-mer, les surcoûts de la formation soient pris en considération dans les NPEC.

Commission de l'Indemnité compensatrice des anciens présidents – ICAP

Les membres de l'Assemblée ont adopté les budgets du fonds ICAP et ont décidé de fixer la cotisation des présidents au fonds à zéro euro pour 2024 puisqu'aucun nouveau droit n'est ouvert au fonds, les indemnités donnant lieu à cotisations sociales, la cotisation chambre à 1,65 euro et le point prestation à 4,18 euros, soit un montant identique à 2023.

Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 9 reprises, dont 3 réunions extraordinaires. Une réunion ordinaire a été délocalisée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Bureau a travaillé sur l'ensemble des dossiers présentés en Assemblées générales et a décidé des orientations pour CMA France.

Il a désigné les jurys pour l'examen de secrétaire général et pour la procédure de confirmation dans l'emploi de directeur régional et l'emploi de directeur territorial, il a acté le calendrier des sessions d'examens pour 2024. Le Bureau a également établi le calendrier prévisionnel des instances de gouvernance.

Réunion du Bureau
de CMA France



Passerelles vers l'emploi

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle dans l'objectif de contribuer à la réforme de la voie professionnelle annoncée par le Président de la République française, les membres du Bureau ont décidé de proposer des « passerelles vers l'emploi » à l'attention des élèves de lycées professionnels.

Ces passerelles pourront permettre aux lycéens un accompagnement complémentaire et spécifique, soit pour affiner leurs démarches d'orientation vers des métiers de l'artisanat qui recrutent, soit pour compléter leurs cursus par une période de formation en alternance/apprentissage avec une finalité « emploi ».

Certification

Les membres du Bureau ont donné un avis favorable à une co-certification CMA France – WorldSkills France validant les formations dispensées par WorldSkills France à l'attention des Experts Métiers.

Mobilité européenne et internationale à visée certificative

La mobilité européenne et internationale est un levier fort pour enrichir les parcours professionnels et valoriser les filières de l'artisanat. C'est pourquoi, le Bureau a décidé d'inscrire cette mobilité dans le règlement de la filière et des certifications portées par CMA France.

Journée Portes Ouvertes dans les CFA

Le Bureau a souhaité que la désormais traditionnelle Journée Portes Ouvertes dans les CFA soit programmée sur un mois et non plus sur une journée dédiée, afin de permettre à chaque région une organisation optimum de cette journée, qui permet aux jeunes et à leurs familles d'appréhender au plus près les formations dispensées dans les centres de formation du réseau.

Journée nationale Prépa-apprentissage des CMA

La journée nationale Prépa-apprentissage a été programmée le 5 avril 2023. Cette journée a permis de mettre en valeur le dispositif prépa-apprentissage du réseau des CMA qui accueille 1/4 des jeunes en prépa-apprentissage.

Partenariats

Les membres du Bureau ont donné un avis favorable à la signature de conventions de partenariat avec :

- > « Les déterminés », association qui aide à développer l'initiative et l'entrepreneuriat en banlieue et dans les milieux ruraux ;
- > « Bouge ta Boite », réseau d'affaires 100 % féminin pensé par et pour les cheffes d'entreprise pour les entourer, développer leur chiffre d'affaires et étoffer leur stratégie en s'appuyant sur la puissance du collectif ;
- > « La Fabrique de la Logistique », convention impliquant uniquement CMA France, portant sur les financements Certificats d'Économie d'Énergie – CEE – déjà acquis dans le cadre du programme « Marguerite : impulser la transition vers un nouveau modèle de logistique urbaine à faibles émissions et accompagner la mise en place des ZFE-m » ;
- > « La France en courant » qui organise chaque année une course de relais, pour un soutien de l'association via un appui technique ;
- > le CNAM avec pour objectif de faciliter l'accès à des formations de l'enseignement supérieur adaptées aux spécificités de l'artisanat et favoriser plus particulièrement le développement de deux certifications du CNAM : le titre « Entrepreneur de petite entreprise », titre de niveau 5, et la licence professionnelle Droit Économie Gestion, mention métiers de l'entrepreneuriat, parcours « Manager et développer une entreprise artisanale », titre de niveau 6 ;
- > le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle.

Désignations internes

Le Bureau a, en tant que de besoin, désigné des membres au sein de la commission du personnel, de la CPN 56, de la CPN 52 sur des postes laissés vacants par le départ d'élus.

Il a désigné les présidents représentant la France au sein de la commission des formations franco-allemandes.

Groupe de travail « Territoires »

Le Bureau, dans sa réunion en date du 26 janvier 2023, a décidé de réactiver le groupe de travail « Territoires » initié lors de la précédente mandature. Son objet est d'étudier les problématiques des territoires, de réaffirmer le rôle essentiel de l'artisanat de proximité, de faire « réseau » en s'affranchissant des frontières, qu'elles soient naturelles ou administratives et de formuler des propositions ou recommandations.

Ce groupe de travail est présidé par Isabelle Guillaud, présidente de la CND Savoie.

Sa composition :

- > Michel Aoustin – président de la CMA Bretagne
- > Roberts Bassols – président de la CND Pyrénées-Orientales
- > Georges Bell – président de la CND Aube
- > Yaëlle Buzzeti – présidente de la CND Essonne
- > Guillaume Dartois – président de la CND Seine-Maritime
- > Stéphan Figuière – président de la CND Alpes-de-Haute-Provence
- > Philippe Guilbert – président de la CND Nord
- > Jean-Luc Hoffmann – président de la CND Alsace
- > Jean-Luc Helbert – président de la CND Puy-de-Dôme
- > Nathalie Laporte – présidente de la CND Gironde

- > Daniel Laidin – président de la CND Vendée
- > Jean-Charles Martinelli – président de la CMA Corse
- > Sylvie Martin-Marcel – présidente de la CND Charente-Maritime
- > Christian Poujol – président de la CND Hérault
- > Daniel Puges – président de la CND Hautes-Pyrénées
- > Simon Vainqueur – président de la CMA Guadeloupe
- > Florence Vignal – présidente de la CND Lozère

Groupe de travail « Europe »

Le Bureau a également procédé aux désignations des membres du groupe de travail « Europe » qui a pour objectif la mise en place d'une concertation de l'ensemble des présidents qui siègent à Bruxelles, pour définir une ligne de représentation européenne, une ligne politique définie par CMA France pour garantir la juste représentation des enjeux de l'artisanat français au niveau européen.

Ce groupe de travail est présidé par Gérard Bobier, président de la CND Indre-et-Loire.

Sa composition :

- > Nadège Dekenuydt – présidente de la CND Maine-et-Loire
- > Karine Desroses – présidente de la CND Vienne
- > Christophe Dore – président de la CMA Normandie
- > Sébastien Thomas – président de la CND Nièvre



Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones – CPCCAF

La CPCCAF a organisé ses ateliers de la coopération consulaire du 22 au 24 novembre 2023 à Quimper. Les membres du Bureau ont voté une aide financière de 10 000 euros à la CMA Bretagne pour l'organisation de ces rencontres et nommé le Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes observateur actif au sein du Bureau de la CPCCAF.

Fonds de calamités et des catastrophes naturelles

En 2023, le fonds de calamité et des catastrophes naturelles a apporté un soutien financier exceptionnel à de nombreuses entreprises ayant subi des dégradations dans le cadre des émeutes connues par la France en juillet 2023, pour un montant de plus de 144 000 euros, soit une aide par entreprise entre 800 et 1 500 euros.

Dossiers du personnel

Le Bureau a décidé de titulariser au cours de l'année 10 collaborateurs de CMA France, dont quatre titularisations d'agents sur un nouveau poste après une période probatoire satisfaisante d'une année.

Médaille de la Reconnaissance Artisanale

La médaille de la Reconnaissance Artisanale permet de remercier une personne du secteur de l'artisanat ou une personnalité pour son action et son implication au service de l'artisanat. Elle existe en trois valeurs : bronze, argent et or et est attribuée dans cet ordre.

Chaque année, des demandes de dérogations sont proposées aux membres du Bureau de CMA France pour permettre une remise directe de la médaille d'or à un récipiendaire.

En 2023, le Bureau de CMA France a accordé 17 dérogations.



Conférence des présidents de chambres de métiers et de l'artisanat de région

La conférence des présidents de chambres de métiers et de l'artisanat de région s'est réunie à 6 reprises, dont 3 réunions extraordinaires, et en séminaire avec les membres du Bureau de CMA France, les 20 et 21 septembre 2023, dans l'optique de définir la stratégie des combats à mener présentée au vote de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2023, stratégie complétée et affinée à l'occasion d'une réunion extraordinaire le 12 octobre 2023.

Les membres de la conférence ont travaillé sur la répartition du plafond de la taxe pour frais de CMA. Ils ont pris acte d'une baisse du plafond de la TFCMA de 7 millions d'euros en 2023, au lieu des 15 millions annoncés initialement, et 13,25 millions d'euros en 2024, au lieu des 29 millions d'euros annoncés dans un premier temps.

Ils ont pris connaissance des bilans et perspectives des projets nationaux communs : e-formation, plans de communication, data-artisanat et migration de l'outil SAP S4HANA.

Ils ont également pris connaissance du Contrat d'Objectif et de Performance – COP - 2023-2027 signé le 22 mai 2023 et qui comporte 6 axes :

- > Axe 1 – Accompagner les entreprises artisanales dans la transition écologique et le développement durable ;
- > Axe 2 – Accompagner les entreprises artisanales dans la transition numérique ;

- > Axe 3 – Favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique des entreprises artisanales ;
- > Axe 4 – Assurer la promotion et la valorisation du secteur de l'artisanat, de ses métiers, des territoires et la représentation des entreprises artisanales ;
- > Axe 5 – Contribuer au développement et à l'aménagement des territoires ;
- > Axe 6 – Optimiser l'efficacité du fonctionnement du réseau des CMA.

Ce COP devra être amendé pour mettre les objectifs en conformité avec la baisse du plafond de la taxe pour frais de CMA en 2024.

Les membres de la conférence ont travaillé sur la mise en place du fonds de solidarité et donné un avis sur les dossiers présentés par les CMA qui ont souhaité solliciter ce fonds.

Ils ont accueilli Monsieur Dartois, président du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale, qui est intervenu pour présenter le FAFCEA et échanger avec les présidents.

Le dossier du Guichet unique a régulièrement été regardé par les membres de la conférence qui ont relevé les difficultés, d'abord d'enregistrement pour les entrepreneurs, puis de modification et de radiation et enfin, pour le réseau, la difficulté de connaître les entreprises de la filière artisanale ce qui amène de nombreuses inquiétudes quant au contrôle de la qualification professionnelle préalablement à l'installation, l'élaboration de listes électorales...

Les présidents membres de la conférence ont adressé un courrier co-signé à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, en ce sens.

Le dossier des NPEC a également été suivi par les membres de la conférence

Chaque fois que nécessaire, les membres de la conférence ont été interrogés dans le cadre du dialogue social et de la négociation annuelle obligatoire pour connaître leur position et définir un mandat pour les élus en charge du dialogue social.

Enfin, les membres de la conférence ont suivi les résultats des audits organisationnel, financier et patrimonial du réseau confiés aux cabinets Mazars et Convictions RH.

Composition des instances de gouvernance

L'Assemblée générale

Composition au 16 janvier 2024 (*)

Sont membres (**):

Joël FOURNY, président de CMA France

Chambres de métiers et de l'artisanat de région :

- > GUADELOUPE – Simon VAINQUEUR, président
- > MARTINIQUE – Henri SALOMON, président
- > GUYANE – Vernita BLACODON, présidente
- > LA RÉUNION – Bernard PICARDO, président
- > MAYOTTE – Abdou FOUADI, président de la commission d'administration provisoire
- > GRAND EST – Christophe RICHARD, président
- > NOUVELLE-AQUITAINE – Gérard GOMEZ, président
- > AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – Vincent GAUD, président
- > NORMANDIE – Christophe DORE, président
- > BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ – Emmanuel POYEN, président
- > BRETAGNE – Michel AOUSTIN, président
- > CENTRE-VAL DE LOIRE – Aline MERIAU, présidente
- > CORSE – Jean-Charles MARTINELLI, président
- > ÎLE-DE-FRANCE – Francis BUISSIÈRE, président
- > OCCITANIE-PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE – Joseph CALVI, président
- > HAUTS-DE-FRANCE – Laurent RIGAUD, président
- > PAYS DE LA LOIRE – Joël FOURNY, président
- > PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – Yannick MAZETTE, président

Chambres de droit local :

- > Alsace – Jean-Luc HOFFMANN, président
- > Moselle – Philippe FISCHER, président

Chambres de métiers et de l'artisanat de niveau départementales :

- > Ain – Pierre GIROD, président
- > Aisne – José FAUCHEUX, président
- > Allier – Dominique DIAT, présidente
- > Alpes-de-Haute-Provence – Stéphan FIGUIÈRE, président
- > Hautes-Alpes – Fabrice ZIMMERMANN, président
- > Alpes-Maritimes – Gilles DUTTO, président
- > Ardèche – Fabienne MUNOZ, présidente
- > Ardennes – Valérie MESSINA, présidente
- > Ariège – Christian MASSAT, représentant
- > Aube – Georges BELL, président
- > Aude – Pierre VERA, président
- > Aveyron – Pierre AZEMAR, président
- > Bouches-du-Rhône – Daniel SALENC, président
- > Calvados – Bruno CHOIX, président
- > Cantal – Thierry PERBET, président
- > Charente – Geneviève BRANGÉ, présidente
- > Charente-Maritime – Sylvie MARTIN-MARCEL, présidente
- > Cher – Richard CARTON, président
- > Corrèze – Laurent MELIN, président
- > Côte-d'Or – Yves BARD, président
- > Côtes-d'Armor – Ludovic LORRE, président
- > Creuse – Paul CHAPUT, président
- > Dordogne – Didier GOURAUD, président
- > Doubs – Manuela MORGADINHO, présidente
- > Drôme – Frédéric REGNIER, président
- > Eure – Pascal CHEDEVILLE, président
- > Eure-et-Loir – Stéphanie FROGER, présidente
- > Finistère – Fabienne LEPOITTEVIN, présidente
- > Gard – Xavier PETTET, président
- > Haute-Garonne – Lucien AMOROS, président

- > Gers – Philippe ARCHER, président
- > Gironde – Nathalie LAPORTE, présidente
- > Hérault – Christian POUJOL, président
- > Ille-et-Vilaine – Philippe PLANTIN, président
- > Indre – Nicolas COUSIN, président
- > Indre-et-Loire – Gérard BOBIER, président
- > Isère – Christian ROSTAING, président
- > Jura – Jean-Michel CHARNU, président
- > Landes – Patrice LARTIGUE, président
- > Loir-et-Cher – Stéphane BURET, président
- > Loire – Pascal CALAMAND, président
- > Haute-Loire – Serge VIDAL, président
- > Loire-Atlantique – Frédéric BRANGEON, président
- > Loiret – Carine ROY, représentante
- > Lot – François BREIL, président
- > Lot-et-Garonne – Jean-François BLANCHET, président
- > Lozère – Florence VIGNAL, présidente
- > Maine-et-Loire – Nadège DEKENUYDT, présidente
- > Manche – Jean-Denis MESLIN, président
- > Marne – Dominique HAUTEM, président
- > Haute-Marne – Caroline TRIPIED, présidente
- > Mayenne – Luc DUPRÉ, président
- > Meurthe-et-Moselle – Jean-Paul DAUL, président
- > Meuse – Philippe TOURNOIS, président
- > Morbihan – Julien MARSAC, président
- > Nièvre – Sébastien THOMAS, président
- > Nord – Philippe GUILBERT, président
- > Oise – Morgan ISAAC, président
- > Orne – Bruno BALLOCHE, président
- > Pas-de-Calais – Gabriel HOLLANDER, président
- > Puy-de-Dôme – Jean-Luc HELBERT, président
- > Pyrénées-Atlantiques – Jean-Bernard VIVEN, président
- > Hautes-Pyrénées – Daniel PUGES, président
- > Pyrénées-Orientales – Robert BASSOLS, président
- > Rhône – Christophe BERNOLLIN, président

- > Haute-Saône – **Damien PAROTY**, président
- > Saône-et-Loire – **Jean-Philippe BOYER**, président
- > Sarthe – **Fabienne MALHAIRE-BOULANGER**, présidente
- > Savoie – **Isabelle GUILLAUD**, présidente
- > Haute-Savoie – **Olivier TAVERNIER**, président
- > Paris – **Farzaneh ZIAFATHY-NOBAR**, représentante
- > Seine-Maritime – **Guillaume DARTOIS**, président
- > Seine-et-Marne – **Thierry FROMENTIN**, président
- > Yvelines – **Ronan KERAUDREN**, président
- > Deux-Sèvres – **Sébastien KUGLER**, président
- > Somme – **Christophe CRAPART**, président
- > Tarn – **Jean-Michel CAMPS**, président
- > Tarn-et-Garonne – **Roland DELZERS**, président
- > Var – **Roland ROLFO**, président
- > Vaucluse – **Valérie COISSIEUX**, présidente
- > Vendée – **Daniel LAIDIN**, président
- > Vienne – **Karine DESROSES**, présidente
- > Haute-Vienne – **Éric FAUCHER**, représentant
- > Vosges – **Pascal CUNIN**, représentant
- > Yonne – **Jean-Pierre RICHARD**, président
- > Territoire de Belfort – **Nicolas MOREL**, président
- > Essonne – **Yaelle BUZZETTI**, présidente
- > Hauts-de-Seine – **Leila BELILI**, présidente
- > Seine-Saint-Denis – **Francis DUBRAC**, président
- > Val-de-Marne – **Vincent DIOT**, président
- > Val-d'Oise – **Michel ALEXEEF**, président

Membres associés

- > SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON – **Delphine DAGORT**, présidente
- > NOUVELLE-CALÉDONIE – **Élisabeth RIVIÈRE**, présidente
- > SAINT-BARTHÉLEMY – **Thomas GREAU**, président
- > SAINT-MARTIN – **Angèle DORMOY**, présidente

Compagnies auditrices

- > BAS-RHIN – **Serge SCHALCK**, président
- > COLMAR – **Raphaël KEMPF**, président
- > MULHOUSE – **Christophe HETT**, président
- > POLYNÉSIE FRANÇAISE – **Kelly ASIN-MOUX**, président
- > WALLIS-ET-FUTUNA – **Otilone TOKOTUU**, président

(*) Le réseau des CMA compte 21 Établissements publics : CMA France, 13 Chambres de métiers et de l'artisanat de région métropolitaines, 5 Chambres de métiers et de l'artisanat de région ultramarine et deux chambres de droit local : l'Alsace et la Moselle.

(**) Un président de chambre de niveau régional et de chambre de niveau départemental porte la voix de la chambre de métiers et de l'artisanat de région au sein de l'Assemblée générale. Le vice-président de la chambre de métiers et de l'artisanat de niveau départemental porte la voix du département.

Le Bureau

Composition au 16 janvier 2024 (*)

- > **Joël FOURNY**, président,
- > **Laurent RIGAUD**, premier vice-président,
- > **Joseph CALVI**, deuxième vice-président,
- > **Fabienne MUNOZ**, troisième vice-présidente,
- > **Gérard BOBIER**, trésorier,
- > **Yannick MAZETTE**, trésorier-adjoint,
- > **Michel Aoustin**, secrétaire,
- > **Isabelle GUILLAUD**, **Fabienne LEPOITTEVIN**,
- > **Emmanuel POYEN**, **Christophe RICHARD**,
- > **Gérard GOMEZ**, secrétaires-adjoints,
- > **Henri SALOMON**, membre délégué au titre de l'Outre-mer

La conférence des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de région

Composition au 16 janvier 2024 (*)

- > **Joël FOURNY**, président de CMA France et président de la CMA Pays de la Loire
- > **Michel Aoustin**, président de la CMA Bretagne
- > **Francis BUISSIÈRE**, présidente de la CMA Île-de-France
- > **Joseph CALVI**, président de la CMA Occitanie
- > **Christophe DORE**, président de la CMA Normandie
- > **Vincent GAUD**, président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
- > **Gérard GOMEZ**, président de la CMA Nouvelle-Aquitaine
- > **Jean-Charles MARTINELLI**, président de la CMA Corse
- > **Yannick MAZETTE**, président de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > **Aline MERIAU**, présidente de la CMA Centre-Val de Loire
- > **Emmanuel POYEN**, président de la CMA Bourgogne-Franche-Comté
- > **Christophe RICHARD**, président de la CMA Grand Est
- > **Laurent RIGAUD**, président de la CMA Hauts-de-France
- > **Bernard PICARDO**, représentant des CMA d'Outre-mer
- > **Gérard BOBIER**, trésorier de CMA France

Les secrétaires généraux sont associés aux réunions de la conférence.

Les commissions

Composition au 16 janvier 2024 (*)

Les commissions organiques

La commission des finances

- > Président : **Morgan ISAAC** –
Rapporteur : **Jean-Denis MESLIN**
- > Représentant du Bureau : **Joseph CALVI**
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Dominique DIAT,
Vincent GAUD, Olivier TAVERNIER
- > **Bourgogne-Franche-Comté** :
Jean-Pierre RICHARD, Nicolas MOREL
- > **Bretagne** : Philippe PLANTIN
- > **Centre-Val de Loire** : Richard CARTON,
Nicolas COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Dominique HAUTEM,
Jean-Luc HOFFMANN, Philippe FISCHER
- > **Hauts-de-France** : Morgan ISAAC,
Laurent RIGAUD
- > **Île-de-France** : Francis BUISSIÈRE,
Michel ALEXEEF
- > **Normandie** : Pascal CHEDEVILLE,
Jean-Denis MESLIN
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Jean-François BLANCHET,
Sylvie MARTIN-MARCEL,
Jean-Bernard VIVEN
- > **Occitanie** : François BREIL, Joseph CALVI,
Xavier PERRET
- > **Pays de la Loire** : Luc DUPRÉ, Daniel LAIDIN
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Roland ROLFO,
Daniel SALENC
- > **Outre-mer** : N.

La commission du personnel

- > Président : Gérard BOBIER
- > Le directeur général de CMA France,
membre de droit
- > Aveyron, Pierre AZEMAR

- > Loire-Atlantique, Frédéric BRANGEON
- > Vaucluse, Valérie COISSIEUX
- > Nouvelle-Aquitaine, Gérard GOMEZ
- > Savoie, Isabelle GUILLAUD
- > Pas-de-Calais, Gabriel HOLLANDER
- > Finistère, Fabienne LEPOITTEVIN
- > Morbihan, Julien MARSAC
- > Charente-Maritime, Sylvie MARTIN-MARCEL
- > Manche, Jean-Denis MESLIN
- > Doubs, Manuela MORGADINHO
- > Ardèche, Fabienne MUNOZ
- > Haute-Savoie, Olivier TAVERNIER
- > Haute-Marne, Caroline TRIPIED
- > Expert titulaire : Marie-Frédérique DO COUTO
- > Expert suppléant : Olivier VISSET

Les commissions d'étude

La commission des affaires générales

- > **Présidente** : Nadège DEKENUYDT –
Vice-président : Stéphane FIGUIÈRE
- > **Représentante du Bureau** : Fabienne MUNOZ
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Jean-Luc HELBERT,
Frédéric REGNIER, Serge VIDAL
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Yves BARD,
Jean-Philippe BOYER
- > **Bretagne** : Michel Aoustin
- > **Centre-Val de Loire** : Stéphane BURET,
Stéphanie FROGER
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Valérie MESSINA, Serge SCHALCK,
Caroline TRIPIED
- > **Hauts-de-France** : Christophe CRAPART,
Morgan ISAAC
- > **Île-de-France** : Thierry FROMENTIN,
Ronan KERAUDREN
- > **Normandie** : Guillaume DARTOIS,
Jean-Denis MESLIN
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Paul CHAPUT,
Éric FAUCHER, Sébastien KRUGLER
- > **Occitanie** : Philippe ARCHER,
Roland DELZERS, Christian POUJOL
- > **Pays de la Loire** : Nadège DEKENUYDT,
Luc DUPRÉ
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** :
Valérie COISSIEUX, Stéphan FIGUIÈRE
- > **Outre-mer** : Vernita BLACODON
- > **Experts titulaires** : Dominique KLEIN,
Jean-Marc ROGER
- > **Expert suppléant** : Jocelyne REMONDIN

La commission de la formation

- > **Président** : Jean-Michel CAMPS –
Vice-président : Daniel LAIDIN
- > **Représentant du Bureau** : Emmanuel POYEN
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Christophe
BERNOLLIN, Pierre GIROD, Thierry PERBET
- > **Bourgogne-Franche-Comté** :
Jean-Michel CHARNU, Damien PAROTY
- > **Bretagne** : Julien MARSAC
- > **Centre-Val de Loire** : Stéphane BURET,
Aline MERIAU
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Georges BELL, Christophe HETT,
Philippe TOURNOIS
- > **Hauts-de-France** : Philippe GUILBERT,
Marie-José ORLOF
- > **Île-de-France** : Yaëlle BUZZETTI,
Francis DUBRAC
- > **Normandie** : Bruno CHOIX,
Guillaume DARTOIS
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Didier GOURAUD,
Patrice LARTIGUE, Laurent MELIN
- > **Occitanie** : Jean-Michel CAMPS, Daniel PUGES,
Pierre VERA
- > **Pays de la Loire** : Frédéric BRANGEON,
Daniel LAIDIN
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Gilles DUTTO,
Roland ROLFO
- > **Outre-mer** : Simon VAINQUEUR
- > **Expert titulaire** : Simon PHILIBERT
- > **Experts suppléants** : Frédéric ENFREIN,
Vincent LABRUYÈRE

La commission du développement économique et territoriale

- > **Présidente** : Geneviève BRANGÉ –
- Vice-présidente** : Manuela MORGADINHO
- > **Représentant du Bureau** : Gérard BOBIER

- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Isabelle GUILLAUD, Fabienne MUNOZ, Christian ROSTAING
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Manuela MORGADINHO, Emmanuel POYEN
- > **Bretagne** : Ludovic LORRE
- > **Centre-Val de Loire** : Gérard BOBIER, Nicola COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Jean-Paul DAUL, Christophe RICHARD, Philippe TOURNOIS
- > **Hauts-de-France** : José FAUCHEUX, Marie-José ORLOF
- > **Île-de-France** : Michel ALEXEUF, Leïla BELILI
- > **Normandie** : Bruno BALLOCHE, Pascal CHEDEVILLE
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Geneviève BRANGÉ, Karine DESROSES, Nathalie LAPORTE
- > **Occitanie** : Lucien AMOROS, Robert BASSOLS, Florence VIGNAL
- > **Pays de la Loire** : Frédéric BRANGEON, Nadège DEKENUYDT
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Valérie COISSIEUX, Fabrice ZIMMERMANN
- > **Outre-mer** : Bernard PICARDO

- > **Experts titulaires** : Vincent LABRUYÈRE, Nicolas TERRASSIER
- > **Expert suppléant** : Nicolas MEURET

La commission de la communication et du marketing

- > **Président** : Sébastien THOMAS –
- Vice-présidente** : Marie TEYSSOU
- > **Représentant du Bureau** : Gérard GOMEZ

- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Pascal CALAMAND
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Sébastien THOMAS

- > **Bretagne** : Fabienne LEPOITTEVIN
- > **Centre-Val de Loire** : Richard CARTON
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Georges BELL
- > **Hauts-de-France** : José FAUCHEUX
- > **Île-de-France** : Vincent DIOT
- > **Normandie** : Christophe DORE
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Gérard GOMEZ
- > **Occitanie** : Pierre AZEMAR
- > **Pays de la Loire** : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Yannick MAZETTE
- > **Outre-mer** : Henri SALOMON

- > **Experts titulaires** : Agnès BELARD, Jean-Pierre KOLTALO

Les commissions spécifiques

La commission de l'Outre-mer

- > **Président** : Bernard PICARDO
- > **Vice-président** : Michel AOUSTIN

- > **Martinique** : Henri SALOMON
- > **Guyane** : Vernita BLACODON
- > **Guadeloupe** : Simon VAINQUEUR
- > **La Réunion** : Bernard PICARDO
- > **Mayotte** : N.
- > **Bretagne** : Michel AOUSTIN
- > **Indre-et-Loire** : Gérard BOBIER
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Gérard GOMEZ
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Emmanuel POYEN
- > **Sarthe** : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER
- Membre associé :
- > **Saint-Pierre-et-Miquelon** : Delphine DAGORT
- > **Nouvelle-Calédonie** : Élisabeth RIVIÈRE
- > **Saint-Barthélemy** : Thomas GREAUX
- > **Saint-Martin** : Angèle DORMOY

La commission de l'indemnité compensatrice des anciens présidents de CMA

- > **Président** : Christian POUJOL

- > Joël FOURNY, président de CMA France
- > Gérard BOBIER, trésorier de CMA France

Membres titulaires

Au titre de la commission des affaires générales :

- > Yvelines, Ronan KERAUDREN
- > Ardennes, Valérie MESSINA
- > Hérault, Christian POUJOL

Au titre de la commission des finances :

- > Eure, Pascal CHEDEVILLE
- > Manche, Jean-Denis MESLIN
- > N.

Membres suppléants

Au titre de la commission des affaires générales :

- > Saône-et-Loire, Jean-Philippe BOYER
- > Vaucluse, Valérie COISSIEUX
- > Tarn-et-Garonne, Roland DELZERS

Au titre de la commission des finances :

- > Lot-et-Garonne, Jean-François BLANCHET
- > Alsace, Jean-Luc HOFFMANN
- > Charente-Maritime, Sylvie MARTIN-MARCEL

Représentants des bénéficiaires désignés par l'Association Française des Anciens Présidents de CMA :

Titulaires :

- > Gérard MORIN, président
- > Bernard DETREZ, 3^e vice-président
- > André SYLVESTRE, secrétaire

Suppléants :

- > Maurice MILCENT, 1^{er} vice-président
- > Francis HAAS, 2^e vice-président



Directeur de la publication :
Joël FOURNY

Conception :
 [AGENCEZEBRA.COM](https://www.agencezebra.com)

Crédits photos :
CMA - Droits réservés

Mai 2024



CMA, artisans de la nouvelle économie

 ARTISANAT.FR



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCE